

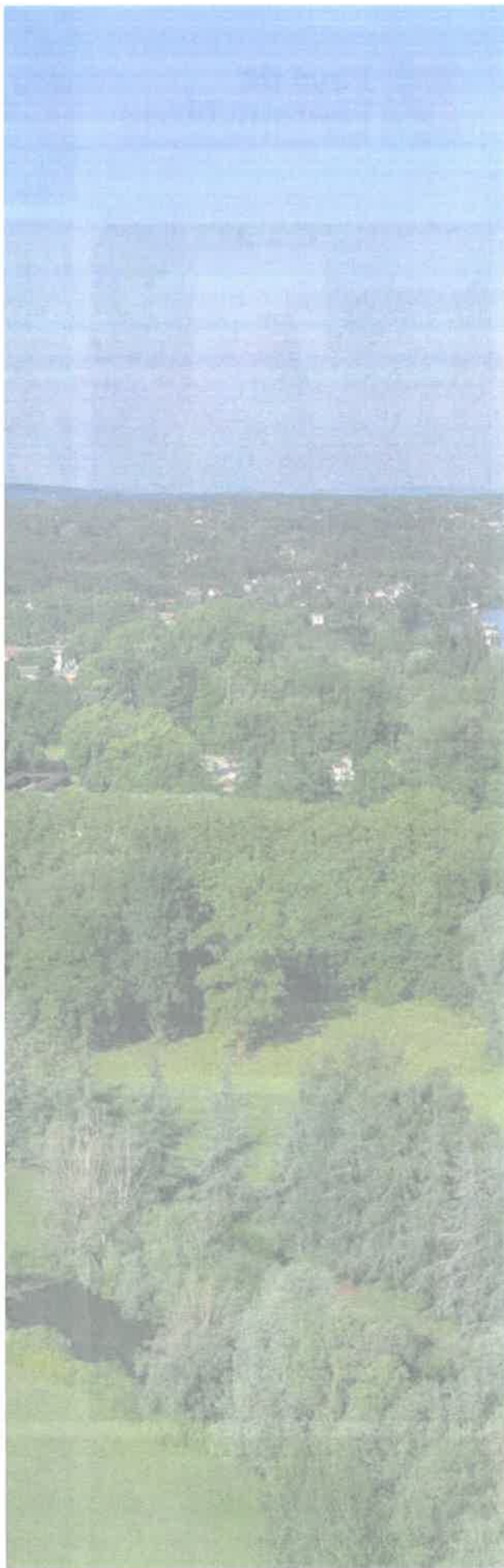


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ÉDITO



SOMMAIRE

à modifier

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pages 4 - 15

2023 en images, l'agglo en chiffres, les compétences, les élus communautaires, le service des assemblées, l'organigramme fonctionnel

Les services supports pages 16 - 33

Les finances, la recherche de financements, le CRTE, le service maintenance et logistique, les affaires juridiques, l'administration générale, la commande publique, la gestion des ressources humaines, la communication

Le développement économique et touristique pages 34 - 47

L'Animation de l'écosystème économique, le soutien à la création/reprise, l'économie sociale et solidaire, le développement rural, le parcours immobilier d'entreprises, l'emploi et l'insertion, les enjeux de la santé et du parcours de soins, le développement touristique, le Grand Parquet

L'urbanisme pages 48 - 61

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les périmètres délimités des abords des monuments historiques, les sites patrimoniaux remarquables, le Règlement Local de Publicité intercommunal

L'habitat

Le Programme Local de l'Habitat, la révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, l'accueil des gens du voyage, l'amélioration de l'habitat et le logement social

Mobilités

Les réseaux de bus, l'accessibilité des arrêts de bus, la politique cyclable et l'offre ferroviaire

L'environnement, le cadre de vie pages 62 - 73

Le plan climat air énergie territorial, les chantiers et instructions permis de construire, l'eau potable, l'assainissement, la fibre et la collecte et le traitement des déchets ménagers

Le sport - la culture pages 74 - 78

Les équipements sportifs, la vie associative, le sport et l'olympisme

La petite-enfance, enfance, jeunesse pages 79 - 84

Les Relais Petite Enfance, l'accueil de loisirs (3-17 ans), la Convention Territoriale Globale (CTG)

2023

UNE ANNÉE PRÉ-OLYMPIQUE

LE PAYS DE FONTAINEBLEAU
EST UNE TERRE DE JEUX



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



Salon de l'emploi



Plan vélo



Port de Valvins



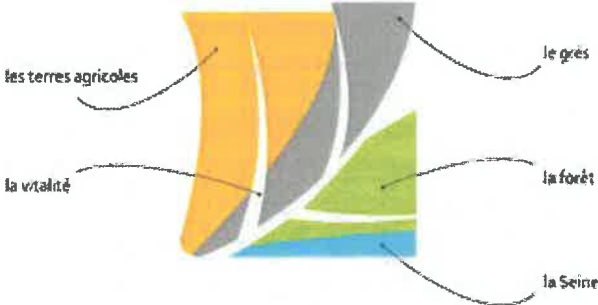
Atelier RPE



Grand Parquet Phase 3

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

CARTE DE L'AGGLOMÉRATION



Accusé de réception en préfecture
 077-200072346-20241003-2024-131-DE
 Date de réception préfecture : 03/10/2024

TERRITOIRE

26

COMMUNES

437
KM²

70 000
HABITANTS



SPORT ENFANCE CULTURE

14



EQUIPEMENTS SPORTIFS
COMMUNAUTAIRES

1611

FAMILLES avec
enfant de - 3 ans

700

ASSOCIATIONS

ÉCONOMIE

7 765



ENTREPRISES



8

PARCS D'ACTIVITÉS

18 300



EMPLOIS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - FORMATION

11

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENTS
SUPÉRIEURS

58

ORGANISMES
DE FORMATION

2 640

ÉTUDIANTS



TOURISME



80

MONUMENTS
HISTORIQUES

3,3 M



NUITÉES

5



LA VIE DE L'AGGLO

SOMMAIRE

- Les compétences
- Le conseil communautaire
- L'organigramme fonctionnel

LES COMPÉTENCES

Urbanisme

- Élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Soutient les communes dans leurs projets
- Accompagne les grands projets urbains
- Intervient dans la politique de la ville
- Préserve le patrimoine bâti, naturel et paysager

Habitat

- Favorise la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat avec France Rénov' / ADIL77
- Développe des dispositifs à l'amélioration du parc privé
- Intervient dans la demande de logements sociaux et d'urgence
- Planifie l'accueil des gens du voyage

Mobilités

- Soutient le développement des réseaux de bus
- Subventionne des abonnements lycéens et seniors
- Favorise l'usage des modes de déplacements doux et le covoiturage

Enfance, jeunesse

- Anime 5 relais petite enfance (RPE) pour l'ensemble du territoire
- Propose des accueils et actions sectorisés pour les enfants de 3 à 17 ans

Sport, Culture

- Soutient les associations intercommunales
- Soutient les grands événements sportifs et culturels
- Assure le fonctionnement et l'entretien de 14 équipements sportifs
- Est labellisée « Terre de jeux » 2024 et Centre de Préparation aux Jeux olympiques 2024

Économie

- Soutient et finance la création et la reprise d'entreprises
- Anime la vie économique locale
- Facilite le parcours immobilier des entreprises (pépinière, bureaux flex et co working, parcs d'activités)
- Accompagne le développement des entreprises et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Favorise le développement des filières agricoles et alimentaires de proximité

Tourisme

- Valorise la destination Pays de Fontainebleau avec son office de tourisme intercommunal
- Développe les équipements touristiques et événementiels tel que le Grand Parquet et le Port de Valvins

Cadre de vie

- Fournit l'eau potable et gère l'assainissement
- Protège les milieux aquatiques prévient les inondations
- Assure la gestion des déchets via le SMICTOM
- Coordonne le déploiement de la fibre

Environnement

- Construit et anime le PCAET
- Favorise la réduction des déchets à la source
- Lutte contre les dépôts sauvages par des actions préventives, curatives et répressives



Pascal GOUHOURY
Maire de Samoreau
Président



Laurent ROUSSEL
Fontainebleau
Attractivité, tourisme,
enseignement supérieur



Marie-Charlotte NOUHAUD
Maire
Avon
Environnement



Véronique FEMENIA
Maire
Saint-Martin-en-Bière
Finances,
ressources humaines

Les Vice-Présidents



David DINTILHAC
Maire
Bois-le-Roi
Santé, solidarités



Christophe BAGUET
Maire
Saint-Sauveur-sur-École
Développement
économique



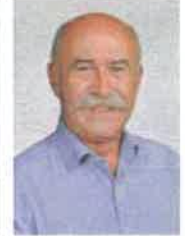
Fabrice LARCHE
Maire
Perthes
Habitat, logement
patrimoine



Jean-Philippe POMMÉRET
Maire
Ury
Mutualisation



Michaël GOUÉ
Maire
Tousson
Urbanisme



Vitor VALENTE
Maire
Bourron-Marlotte
Sport



Sonia RISCO
Maire
Recloses
Mobilités



Pascal GROS
Maire
Châtrettes
Petite enfance,
enfance jeunesse



Yannick TORRES
Maire
Héricy
Sécurité, vie associative,
culture



Patrick POCHON
Maire
Boissy-aux-Cailles
Développement rural



Françoise BOURDREUX
TOMASCHKE
Maire
Avon
Accessibilité et handicap



Héléne MAGGIORI
Fontainebleau
Sites Patrimoniaux
remarquables

Les membres du Bureau



Michel CHARIAU
Maire
Samoisi-sur-Seine
Ressources humaines,
dialogue social



François GUERRIER
Maire
Cély-en-Bière
GEMAPI



Anthony VAUTIER
Maire
Arbonne-la-Forêt
Projet de territoire



Nathalie VINOT
Maire
Bois-le-Roi
Zones d'activités



Michel CALMY
Maire du Vaudoué



Isabelle MARIE
Maire
Chapelle-la-Reine



Estelle BERTEE
Maire
Achères-la-forêt



Alain RICHARD
Maire
Fleury-en-Bière



Laurent SIGLER
Maire
Vulaines-sur-Seine



Gérard TAPONAT
Maire
Barbizon



Alain THIÉRY
Maire
Chailly-en-Bière



Jean HÉLÉ
Maire
Saint-Germain-sur-École

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Les conseillers communautaires



Aurélie BRICAUD
Avon



Jean-Claude DELAUNE
Avon



Anne-Sophie GUÉRIN
Avon



Thomas IANZ
Avon



Lamiä KORT
Avon



Olivier MAGRO
Avon



Yann MOREAU
Avon



Nicolas PIERRET
Avon



Pascale TORRENTS-BELTRAN
Avon



Sandrine-Magali BELMIN
Bois-le-Roi



Patrick GAUTHIER
Bois-le-Roi



Thierry REYJAL
Bois-le-Roi



Chantal PAYAN
Bourron-Marlotte



Anne GHYSSENS
Chailly-en-Bière



Marie HOLVOET
Chartrettes



Isabelle BOLGERT
Fontainebleau



Francine BOLLET
Fontainebleau



Gwenaël CLER
Fontainebleau



Thibault FLINE
Fontainebleau



Julien GONDAIRD
Maire
Fontainebleau



Daniel RAYMOND
Fontainebleau



Judith REYNAUD
Fontainebleau



Audrey TAMBORINI
Fontainebleau



Cédric THOMA
Fontainebleau



Frédéric VALLETOUX
Fontainebleau



Sophie BERTHOLIER
Héricy



Romain COCQUERY
Chapelle-la-Reine



Christian BOURNERY
Maire
Noisy-sur-École



Marie-Laure VASSEUR
Noisy-sur-École



Cécile PORTE
Perthes



Françoise BICHON-LHERMITTE
Samois-sur-Seine



Mylène MUSY
Samois-sur-Seine



Naciba MESSAOUDI
Vulaines-sur-Seine

Le conseil communautaire
au 31 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL AU 31/12/23



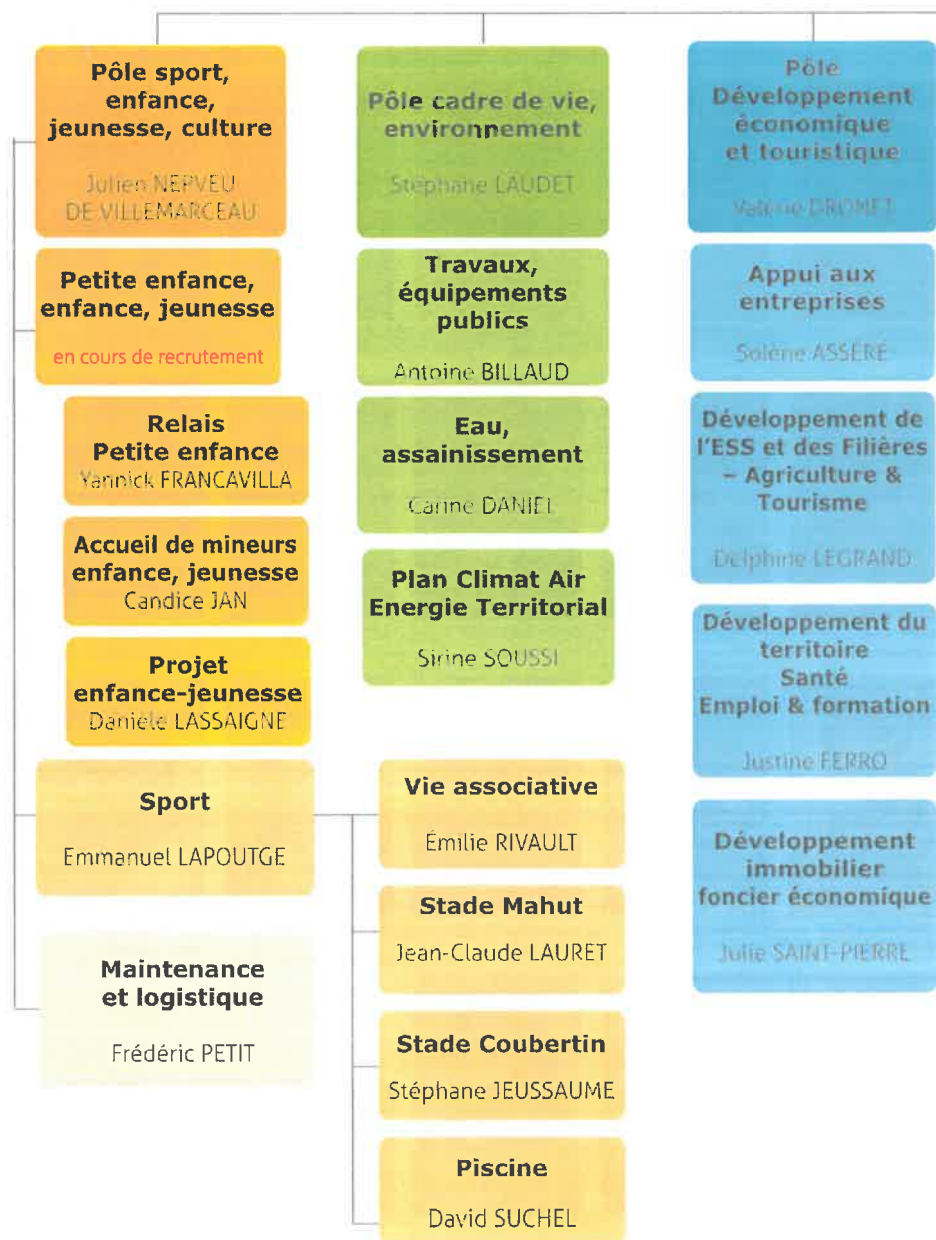
Locaux du Pôle sport-enfance-jeunesse



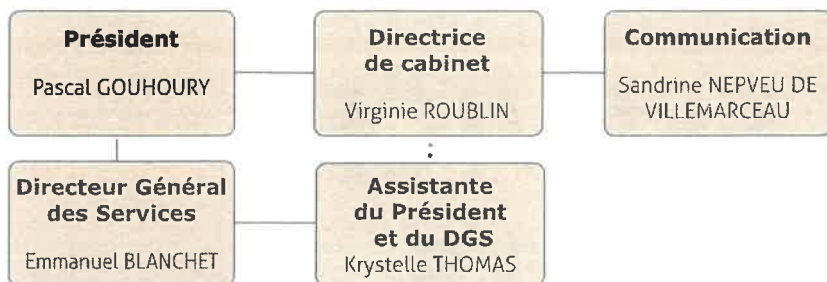
Locaux du Pôle cadre de vie



Locaux du Pôle dev-eco- tourisme



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



Siège

Pôle urbanisme, habitat, logement et déplacement
Valérie TANANT-PAQUEREAU

Habitat
Thomas GUILLARD

Mobilités
Antoine LIGOU-VINCART

Urbanisme
Émilien MOUTAULT

Pôle administration générale, RH
Vanessa PAULY-LEROUGE

Ressources humaines
Florence HARDOUIN

Juridique, secrétariat général
Coralie DELCAMBRE

Commande publique, achats
Émilie MAHEAS

Mutualisation
Yolène DEVY

Pôle Finances, informatique
Delphine LAROCHE

Informatique
Cyril JOUSSEMET

Pôle politique contractuelle et recherche de financement
Maria THOMAS

Localisation des services

- **Siège social,**
44 rue du château, Fontainebleau
- **Pôle Cadre de Vie environnement,**
1b route de l'Ermitage, Fontainebleau
- **Pôle Sport-enfance-jeunesse,**
10 rue du fief, Cély
- **Pôle Développement économique et touristique,** parking de la Faisanderie, Fontainebleau
- **Piscine, Stade Mahut et Maison des sports ,**
1 route de l'Ermitage, Fontainebleau
- **Stade Coubertin, chemin de la touffe,**
Vulaines-sur-Seine



Stade Coubertin - Vulaines-sur-Seine



Maison des sports - Fontainebleau



Piscine - Fontainebleau



Stade Mahut - Fontainebleau

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

LES SERVICES SUPPORTS

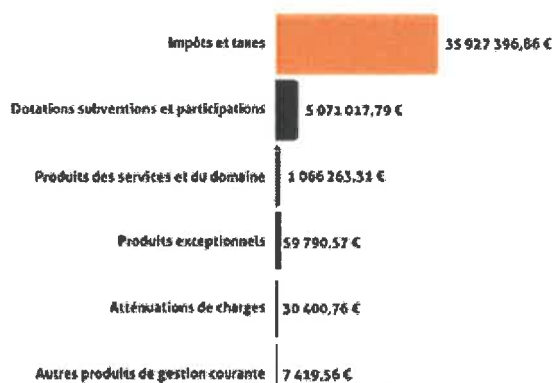
-
- Finances et réalisations budgétaires
 - Politiques contractuelles et recherche de financement
 - Le contrat de relance pour la transition écologique
 - Le service maintenance et logistique
 - Le service des assemblées
 - Affaires juridiques / administration générale
 - Achat et commande publique
 - Gestion des ressources humaines
 - Communication.



FINANCES ET RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

D'où viennent les ressources de l'agglomération ?

Recettes de fonctionnement : 42.6 M €

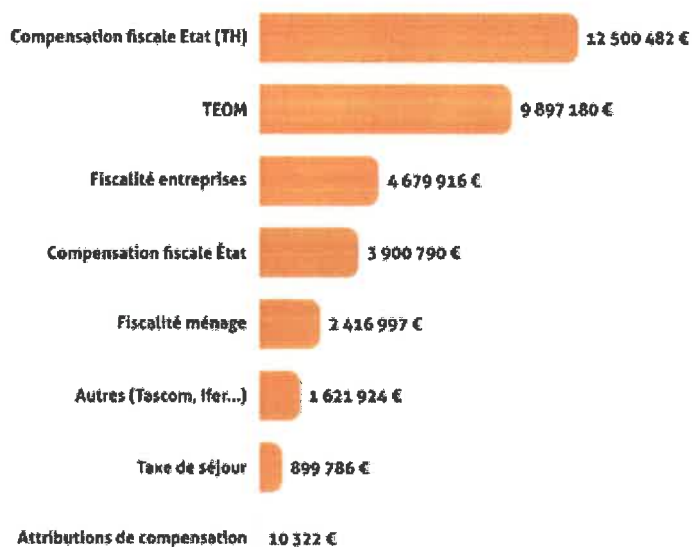


Impôts et taxes : 35.9 M €

En 2023 malgré un contexte d'inflation, notamment des dépenses énergétiques, l'agglomération a mis les moyens nécessaires pour accompagner tous les acteurs du territoire et investir pour demain. Pas d'augmentation des taux d'imposition communautaires ((TH) CFE et TF)

- cotisation foncière des entreprises : 22,95 %
- taxe d'habitation 8,31 %
- taxe sur le foncier bâti : 0,52 %
- taxe sur le foncier non bâti : 0 %

Les ressources fiscales : détail impôts et taxes



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prend en compte toutes les prévisions liées à la gestion courante de la collectivité. Il s'agit d'un document qui présente l'inventaire des dépenses prévues pour l'année.

Développement économique et touristique 1.47 M€

- Économie 170 014 €
 - Accompagnement et financement
 - Pépinière d'entreprises (aides immobilières)
 - Travaux ZAE
 - Diagnostic agricole
- Tourisme 1 304 945 €
 - Diagnostic hébergement touristique
 - Office de tourisme intercommunal
 - Reversement taxe de séjour



Budgets annexes :

- Hôtel d'entreprises : 185 530 €
- Grand Parquet 1 095 240 €

Cadre de vie – Environnement 11.44 M€

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 695 960 €
- Eaux Pluviales 754 460 €
- Collecte et traitement des déchets 9,8 M€
- Déploiement de la Fibre optique 56 720€
- Animation PCAET 23 810 €

Budgets annexes :

- Assainissement 996 875 €
- Eau potable 431 835 €



Urbanisme – Habitat - Mobilité. 2 M€

- Documents d'Urbanisme 19 650 €
- Habitat et logement 440 415 € dont création CIL, actualisation OPAH-RU, rénovation énergétique
- Mobilité 1,52 M € dont financement des transports en commun (lignes de bus, ImagineR, pass local), entretien des gares routières
- Gens du voyage 75 185 €



Sport – Enfance – Jeunesse 3 M€

- Relais Petite Enfance 33 400 €
- Accueil de loisirs 125 055 €
- Jeunesse 36 075 €
- Subventions associations 446 170 €
- Piscine de la Faisanderie 647 055 €
- Équipements sportifs 922 370 €

Budget annexe :

- Sport loisirs 50 330 €



Frais de structure 5.104 M€

- Services généraux 763 575 €
- Rémunération du personnel 4,341 M €

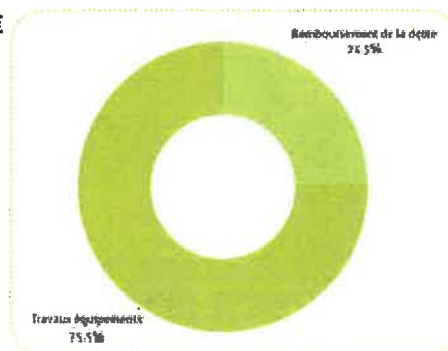
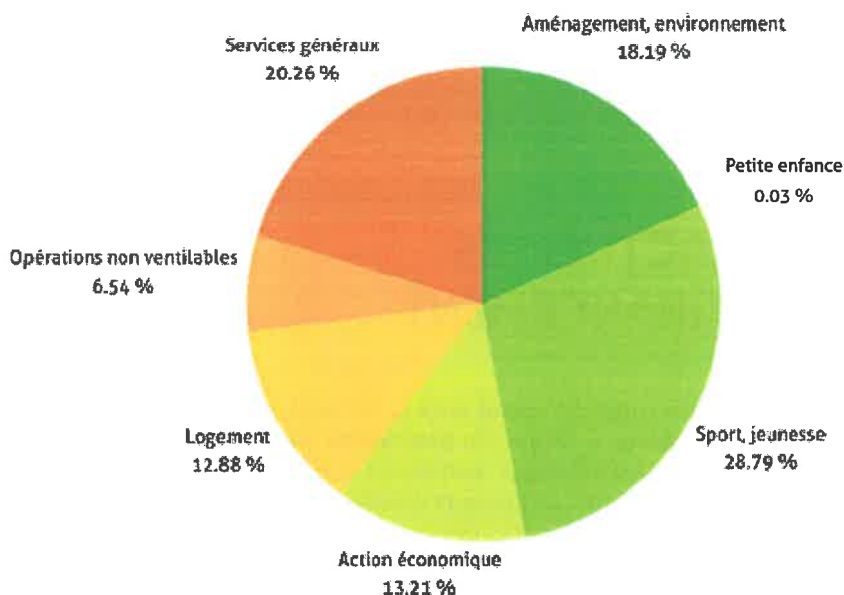
Reversement aux communes et à l'État 13,51 M€

- Reversement de fiscalité aux communes 4.36 M €
- Reversement à l'État 9.15 M €

Quels ont été les investissements 2023 ?

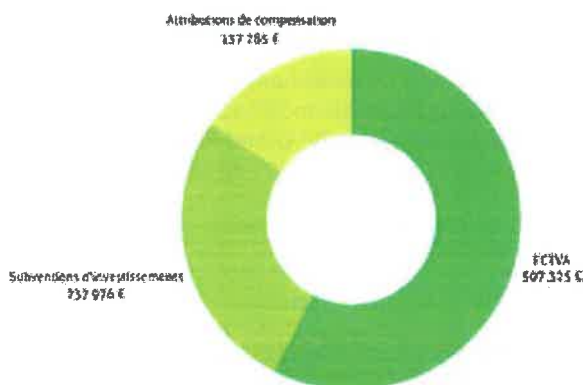
L'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de l'agglomération à moyen et long terme. Il présente des actions, recettes, dépenses à caractère exceptionnel. L'investissement participe à l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Dépenses d'investissement : 5.35 M €
dont dépenses d'équipement 4 M€ et remboursement de la dette 1.3 M€



Quels financements ?

Recettes d'investissement : 882 586 €



Pas d'emprunt souscrit en 2023

Le solde a été financé par des ressources propres (autofinancement, amortissement et résultat reporté)




Travaux de renouvellement des pontons du port de Valvins

Maîtrise d'ouvrage :
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Maîtrise d'œuvre :
SARL HANSEN

Entreprise travaux :
SARL HANSEN

Sous-traitants :
SE.BTP



Montant total : 900 000 € HT

Subvention du Département de Seine-et-Marne : 360 000 € HT

Reste à charge Communauté d'agglomération : 540 000 € HT





Accusé de réception en préfecture
 077-200072346-20241003-2024-131-DE
 Date de réception préfecture : 03/10/2024



POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENT

La politique contractuelle, transversale à l'ensemble des compétences et projets de l'agglomération, développe les partenariats financiers permettant la réalisation des projets. À l'appui du programme d'actions de la stratégie de développement de la collectivité, d'un travail de veille et d'échanges techniques avec les partenaires financiers, le pôle accompagne l'ensemble des besoins de co-financements des projets validés, suivant leurs spécificités. A la connaissance des règlements d'intervention fixant les grandes priorités des partenaires financiers, le pôle garantit le bon processus de réalisation des co-financements de projets.

Depuis début 2023, le pôle mutualise cette ingénierie auprès des communes membres et organise des temps de partage et méthodologie, dans un format d'ateliers collectifs et individuels : notamment, partage de la veille des co-financements de projets, conseil et méthodologie sur la gestion de projet, valorisation des fiches projets pour demande de subventions suivant les priorités des co-financeurs, construction des plans de financements, préparation au dialogue technique avec les co-financeurs.

Contrat Fonds d'aménagement du Département de Seine-et-Marne

En septembre 2023 la Communauté d'agglomération a signé avec le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne, le premier contrat du Fonds d'Aménagement : une aide financière de 600.000€ a été notifiée pour la mise en œuvre de la 4^e phase de travaux du programme de développement du complexe équestre du Grand Parquet.

Cette opération de travaux a aussi été notifiée en 2023 de co-financements de la part du Fonds EPERON (600.000€) et de la Région Ile-de-France (300.000€)

Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

L'agglomération a signé en septembre 2023 avec la Région Île-de-France le second Contrat d'Aménagement Régional (CAR), pour une durée de 3 ans. L'aide financière totale est de **610 303,50 €** pour la programmation de 2 actions de l'intercommunalité :

1- Site du tir à l'arc du complexe sportif Mahut : mise aux normes PMR et création d'un pas de tir à l'arc Handi-archers : 102.223,50€ notifiés. Cette opération de travaux a aussi été notifiée en 2023 par l'Agence Nationale du Sport d'un co-financement de 100.000€.

2- Rénovation de la Machinerie de traitement de l'air et de l'eau de la piscine de la Faisanderie : 508.080€ notifiés. Cette opération a aussi été notifiée d'un co-financement de l'Etat de 169.360€ au titre du Fonds Vert.

Autres partenariats signés en 2023

- L'opération de réfection en synthétique de 2 terrains de football, situés sur les complexes sportifs Philippe Mahut à Fontainebleau et Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine, ont bénéficié de co-financements de la Région Île-de-France : 250.000€ et 150.000€
- L'opération de réfection des courts et éclairages des trois terrains de tennis découverts situés sur le complexe sportif Pierre de Coubertin a été notifiée d'une subvention régionale de 54.410€
- L'étude de faisabilité pour la requalification de Maisons forestières a bénéficié d'une aide financière au titre de l'Appel à projets « Destination France » de 2023, soit 31.998€
- L'opération de rénovation du gymnase du complexe sportif Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine a été notifiée par l'État d'un co-financement de 523.918€ au titre de la DSIL 2023.

Libellé de l'opération	Montant HT prévisionnel	Partenaire financier	Subvention notifiée
Développement du Grand Parquet - Phase 4 : Terrain d'Honneur (A), Puits du Cormier (B), et autres équipements	2 480 500 €	Région IDF	300 000 €
		Département - Fonds aménagement	600 000€
		EPERON	600 000 €
		SUBVENTION 2023	1 500 000 €
Site du tir à l'arc du complexe sportif Mahut : mise aux normes PMR et création d'un pas de tir à l'arc Handi-archers	486 645 €	Etat, ANS	100 000 €
		Région IDF - CAR2 (Département 77 : en 2020)	102 223,50 € (158.666€)
		SUBVENTION 2023	202 223,50 €
		Rénovation du gymnase du complexe sportif Pierre de Coubertin	2 419 944 €
Région IDF (Département 77 /2022)	159 647 € (739.800€)		
SUBVENTION 2023	683 565 €		
Rénovation machinerie de traitement de l'air et de l'eau de la piscine de la Faisanderie	2 073 894 €	Etat - Fonds Vert	
Région IDF - CAR2 (Département 77 : en 2022)		508 080 € (677.440€)	
SUBVENTION 2023		677 440 €	
Etude Géothermie : bâtiment Stop&Work et gymnase Combourieu		15 000 €	Région IDF
ADEME	5 250 €		
SUBVENTION 2023	10 500 €		
Etude de faisabilité requalification des maisons forestières	52.055€	Etat-Destination France	31 998,00 €
TOTAL SUBVENTIONS NOTIFIEES EN 2023			3 105 726,50 €



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LA RELANCE VERTE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES



LE CONTRAT DE RELANCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

La crise sanitaire et les effets croissants du changement climatique ont mis en évidence le besoin d'agir collectivement pour la transition écologique. Pour la première fois en 2021, l'Etat a lancé une démarche contractuelle pour tous les territoires, ruraux et urbains à l'échelle nationale, pour agir activement de façon partagée et coordonnée pour la résilience énergétique, la préservation de nos territoires.

Cadre général du contrat :

Construit à partir du projet de territoire, le CRTE est un contrat socle entre l'Etat et l'intercommunalité, ouvert aux acteurs publics et privés portant des actions pour la transition écologique.

Il est souple et évolutif sur la durée du mandat : pour s'adapter en permanence à la réalité du territoire. L'agglomération coordonne, anime et fait vivre le dispositif auprès des communes et des partenaires.

4 ambitions retenues

1. Inscrire le territoire dans la **transition écologique**
2. Protéger et valoriser les **patrimoines** bâti, naturel et paysager
3. Renforcer et accueillir des **activités à forte valeur ajoutée et durables, l'économie sociale et solidaire**
4. Construire un territoire à 26

De 2021 à 2022

**21 opérations matures
prêtes à démarrer**

**36 opérations
prévisionnelles inscrites (8
communales
et 1 pour l'école des mines
à Fontainebleau)**

**17 actions
75 projets inscrits dans la
maquette financière 2023
(7 CAPF et 85 communales)**

En 2023

**•21 actions subventionnées par l'État :
Convention financière 2023
(3 CAPF et 18 communales)**

**•19 actions et 101 projets inscrits
dans la Maquette financière 2024
(13 CAPF et 107 communales), 22 nouvelles
(3 CAPF et 19 communales)**

**•7 sessions d'ateliers collectifs et 20
points individuels avec les communes**



LE SERVICE MAINTENANCE ET LOGISTIQUE (MALO)

Un service dit « Maintenance et logistique » a été créé au sein de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2023. Ce service est issu de la transformation de « l'équipe mobile » initialement mise en œuvre au 1^{er} septembre 2019 afin de procéder à l'entretien des équipements sportifs dont la gestion venait d'être transférée à l'agglomération.

Le service Maintenance et logistique est désormais placé sous la direction du pôle Sport Enfance jeunesse et a vocation à œuvrer à l'entretien de l'ensemble du patrimoine de la communauté d'agglomération.

Liste des champs d'actions comprenant des missions permanentes et ponctuelles :

- Programmer et coordonner les actions de maintenance préventive et curative.
- Assurer le respect des obligations réglementaires de suivi des équipements. (Contrôle périodique, rapport bureau de contrôle, registre de sécurité, commissions de sécurités)
- Contrôler et mettre en place le suivi des installations, contrats, facturations, marchés de fournitures des fluides et d'entretiens des locaux.
- Gérer les interventions techniques espaces verts, serrurerie, plomberie, électricité... en lien avec les services demandeurs.
- Assurer les missions logistique (ex : installation conseil communautaire, installation mini-camp, transports et installations des matériels sur les différents sites de la CAPF).
- Assurer la maintenance de la flotte automobile (présentation au CT, révisions, réparations, maintenance).

Le service est composé de 8 agents : un responsable de service, une assistante administrative, un chef d'équipe et 5 agents d'intervention. Le service est désormais doté d'un budget identifié.

Déjà doté d'un véhicule benne avec remorque (transport de tondeuses autoportées), il a été acquis pour le service en investissement :

- Un regarnisseur à disques (19 674,00 € TTC)
- Un Renault Trafic aménagé pour le transport d'outils (16374,76 € TTC)
- Une débroussailleuse STHIL (1941,00 € TTC)
- Une tronçonneuse ECHO CS 590 (810,00 € TTC)
- Un souffleur ECHO PB770 (669,00 €)

Le service a géré des dépenses de fonctionnement en 2023 pour un montant de 1 394 269,07 € et généré 530 bons de commandes.

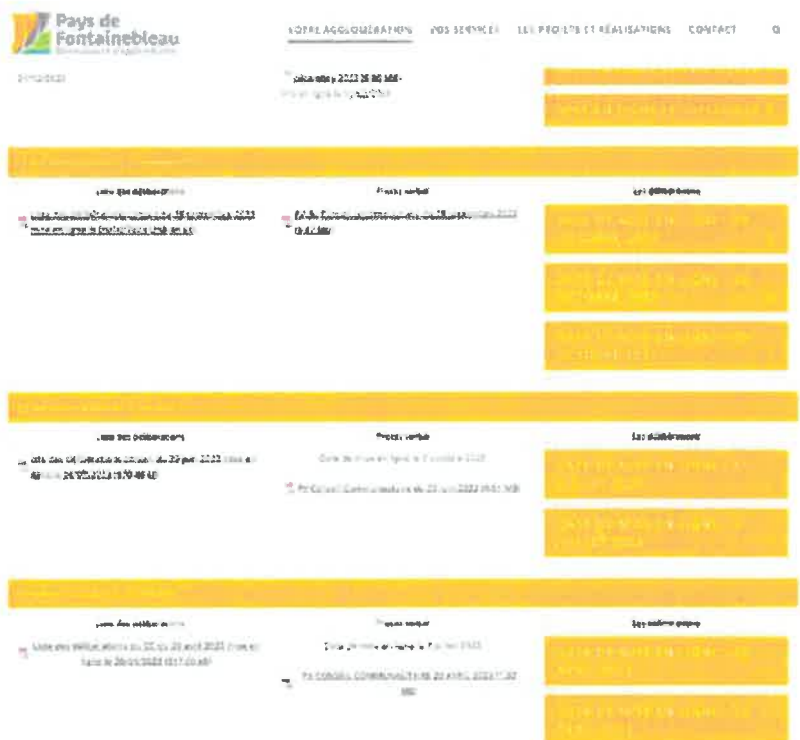
Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LE SERVICE DES ASSEMBLÉES

Le service des assemblées assure la programmation, l'organisation et le suivi des réunions des différentes instances ainsi que le traitement des actes administratifs. Il apporte conseils et appuis auprès des différents services.

Suite à la réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, prévue par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique.



Compte rendus de conseil



Consultation des actes

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

L'agglomération est composée de 26 communes, représentées par 61 conseillers communautaires.

Le Président

Élu par le conseil communautaire, il le préside ainsi que le bureau. Il est le chef de l'exécutif et supervise la mise en œuvre de la politique communautaire. Le Président a signé 76 décisions et 52 arrêtés en 2023.

Le bureau communautaire

Composé du Président, de 15 Vice-Présidents et de 13 membres, le bureau examine les dossiers soumis au conseil communautaire.

Le conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté d'agglomération, le conseil décide de la réalisation des actions et opérations à mettre en œuvre. Le conseil s'est réuni 6 fois en 2023, adoptant ainsi 198 délibérations.

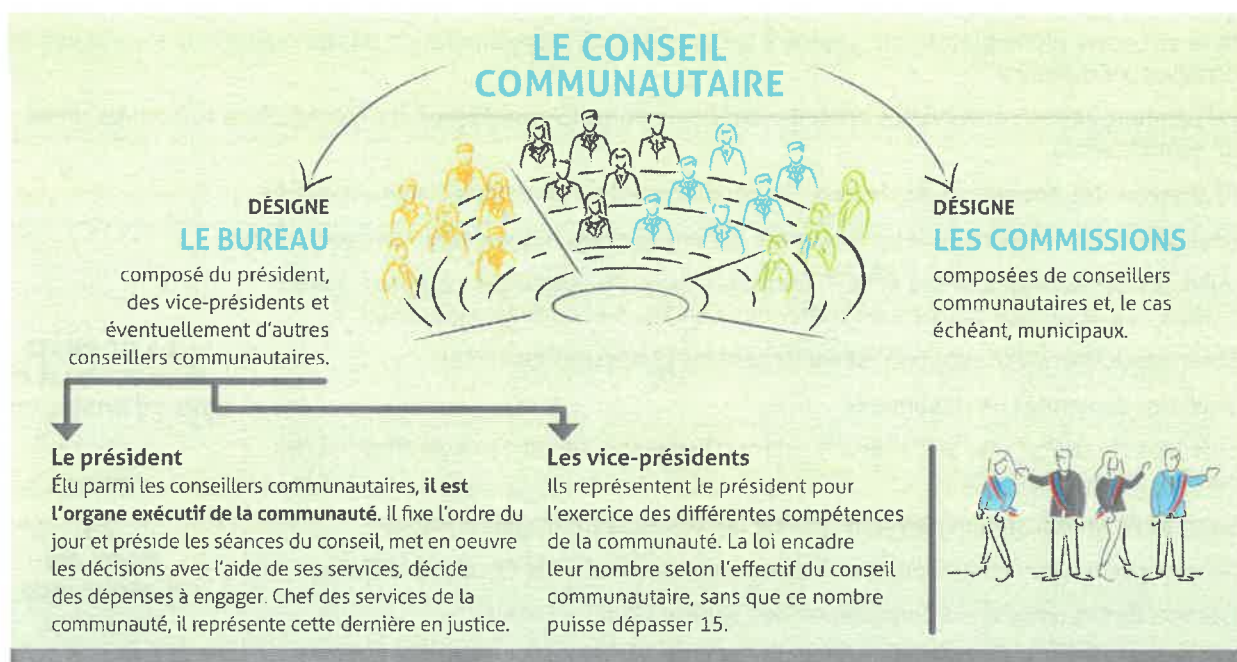
Les commissions et groupes de travail

Au-delà des instances réglementaires, l'agglomération dispose de 5 commissions thématiques et de plusieurs groupes de travail qui contribuent aux réflexions, à la préparation et aux prises de décision. 30 réunions en 2023.

5 commissions

- Finances, ressources humaines et mutualisation,
- Développement économique, tourisme et attractivité,
- Urbanisme, habitat, logement et déplacements,
- Environnement,
- Sports, enfance, jeunesse, culture et vie associative.

76 décisions
198 délibérations
52 arrêtés



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LES AFFAIRES JURIDIQUES / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Service juridique

Le service intervient comme un facilitateur par la prévention et le traitement des risques tant juridiques que contentieux et traite également pour la collectivité des questions d'assurance.

Partenaire des services, il apporte des conseils juridiques en interne liés principalement aux notes de synthèse pour les conseils communautaires, pour les prises d'arrêtés et des décisions, ainsi que les contrats liés.

Une aide juridique est apportée aux communes membres lors, notamment, de la modification de membres siégeant dans différentes instances.

Dossiers gérés par le secrétariat général en 2023 :

- Mise en œuvre de la plateforme dématérialisée « Fast Élus » des convocations du conseil communautaire et des commissions (Session de formation)
- Mise en œuvre d'une plateforme interne à la Communauté d'agglomération de commandes de fournitures administratives « Bruneau »
- Préparation, gestion et suivi des conseils communautaires (6 conseils) et des commissions communautaires (30 commissions)
- Réalisation des dossiers et des relevés de décisions des commissions communautaires
- Réalisation des dossiers et des procès-verbaux des séances des conseils communautaires
- Suivi des dossiers assurances et suivi du contentieux (19 dossiers d'assurance ouverts en 2023 et 4 nouveaux dossiers de contentieux en 2023 et 1 recours gracieux)
- Suivi des dossiers d'occupation illicite de terrains (3 dossiers en 2023)
- Suivi des demandes de documents
- Suivi des courriers (réalisation de 25 courriers) et gestion de la dématérialisation des courriers de la collectivité
- Suivi de l'immatriculation des véhicules de la Communauté d'agglomération
- Suivi et gestion des contraventions des véhicules la collectivité (3 contraventions)
- Gestion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Gestion de l'archivage (Gestion du changement de prestataire)

**14 dossiers
contentieux en
cours d'instruction**

**25
dossiers
d'assurance
en cours**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LA COMMANDE PUBLIQUE

Missions

Le service commande publique et achats a pour mission la planification et le pilotage des procédures de commande publique de l'agglomération, qu'il s'agisse de marchés à procédure adaptée, de procédures formalisées ou de délégation de service public.

Il assure la sécurisation juridique de tous les actes de passation et d'exécution, en conseillant et en accompagnant les services (les prescripteurs), de la définition de leur « juste besoin » jusqu'à l'exécution administrative et juridique des marchés (avenants, sous-traitances, protocoles d'accords transactionnels, etc.). En outre, le service s'attache à assurer l'efficacité des achats effectués en veillant au montage contractuel le plus adapté et à l'optimisation économique des marchés.



7 Lots travaux pour les futurs locaux

Le service commande publique et achats définit désormais, en collaboration avec les prescripteurs, les stratégies achats, sur des segments ou des thématiques ciblées.

Il est également de plus en plus sollicité sur les achats de faible montant dits « infra-seuils » pour sécuriser la procédure et accompagner le service prescripteur dans les étapes qui en découlent.

**48 procédures
(1 procédure = 1 lot)**

23 marchés/lots notifiés

7 procédures déclarées sans suite

15 avenants

2 commissions d'appels d'offres

0 contentieux

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Principaux marchés

Travaux

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - RD n°64 à Barbizon LOT 1 - Depuis le chemin des Brulys jusqu'à la Grande Rue	CISE TP	703 591,20 €
Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable - RD n°64 à Barbizon LOT 2 - depuis la Grande Rue jusqu'à la limite de commune côté Chailly en-Bière	CISE TP	489 040,40 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 1 - Démolition/Gros Œuvre/Faïence	Fournier	74 436,00 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 2 - Menuiserie/Aluminium	MBO	54 574,80 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 3 - Cloisons/Doublages/Faux plafonds	ITG	109 265,16 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 4 - Menuiserie Bois	MBA	57 020,82 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 5 -Electricité/Chauffage	SDE	227 400,00 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 6 - Plomberie/Chauffage/VMC	La Louisiane	32 373,18 €
Réaménagement de locaux de bureaux pour la CA du Pays de Fontainebleau LOT 7 : Peinture/Sols Souples	Delcloy	116 307,60 €
Construction d'un stand de tir à l'arc au Stade Philippe Mahut à Fontainebleau LOT 1 : VRD/Espaces Verts	TP Goulard	188 562,13 €



Salle d'entraînement Indoor à la Magdelaine

Typologie des marchés

13 marchés à procédure adaptée (MAPA) notifiés

7 appels d'offres (AOO) notifiés

3 marchés sans publicité ni mise en concurrence (relance après déclaration sans suite) notifiés

1 marché groupé « GAS 77 » notifié

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Fournitures et Services

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIEL SPORTIF SUR LA BASE NAUTIQUE DE LA MAGDELEINE A SAMOIS-SUR-SEINE Lot 1 - Simulateurs d'aviron	BIOROWER	83 069,66 €
FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIEL SPORTIF SUR LA BASE NAUTIQUE DE LA MAGDELEINE A SAMOIS-SUR-SEINE Lot 2 - Ergomètres dynamiques	Wintech	14 380 €
FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIEL SPORTIF SUR LA BASE NAUTIQUE DE LA MAGDELEINE A SAMOIS-SUR-SEINE Lot 3 - Ergomètres statiques de grande taille et de taille normale.	INCEPT	18 864,70 €
NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU LOT 2 – Locaux administratifs annexes et accueil de loisirs	RENOV ACTION PROPRETE	Montant estimé à 15 047,46 € TTC (prestations forfaitaires : 12 466,80 € TTC / prestations complémentaires sur bons de commande estimées à 2 580,66 € TTC)
NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU LOT 3 – Equipements sportifs et clubs houses	RENOV ACTION PROPRETE	Montant estimé à 113 362,27 € TTC (prestations forfaitaires : 109 116 € TTC / prestations complémentaires sur bons de commande estimées à 4 246,27 € TTC)
FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE Marché groupé (7 membres) - GAS 77	DEPREYTERE	516 295,50 € TTC (montant annuel pour les 7 membres du groupement)
ASSURANCE LOT 1 - Incendie Divers Dommages aux Biens	BAUCHET / ALLIANZ	72 723,63 €
ASSURANCE LOT 2 - Responsabilité Civile Générale	ASTER/SMACL	11 353,77 €
ASSURANCE LOT 3 - Flotte Automobile	PILLIOT/GREAT LAKE INSURANCE SE	9 684,62 €
ASSURANCE LOT 4 - Protection juridique Générale	PILLIOT/MALJ	828,58 €
ASSURANCE LOT 5 - Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus	PILLIOT/MALJ	1 515 €
ASSURANCE LOT 6 - Responsabilité Civile pollution	SARRE & MOSELLE / BERKSHIRE	8 175 €

Maîtrise d'oeuvre

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des installations techniques de la piscine	ETHIS	159 052.80 €
--	-------	--------------

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les missions

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines suivants :

- la gestion administrative et statutaire du personnel (gestion des carrières, de la paie...);
- la gestion des relations avec les partenaires sociaux (organisation des comités techniques, saisine des commissions administratives paritaires...);
- la gestion et l'optimisation des ressources humaines (recrutement...);
- l'organisation du travail et de la vie au travail.

Les effectifs

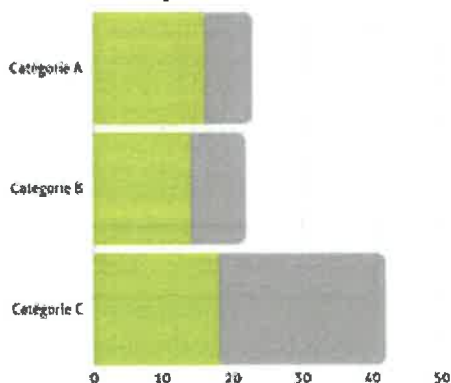
Au 31 décembre 2023, l'agglomération comptait 87 agents titulaires/stagiaires ou contractuels en activité, occupant un emploi permanent, à temps complet ou à temps non-complet, rémunérés.

- 54 agents titulaires ou stagiaires répartis en 30 femmes et 24 hommes.
- 33 agents contractuels répartis en 18 femmes et 15 hommes.

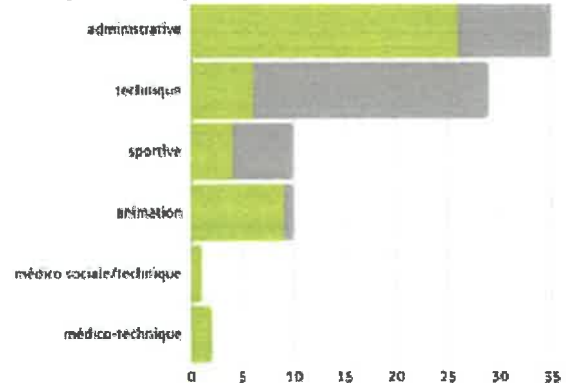
Effectifs par moyenne d'âge

Au 31 décembre 2023, **la moyenne d'âge globale est d'environ 43,8 ans** (44,2 ans chez les femmes et 43,4 ans chez les hommes). On note ainsi un léger rajeunissement des effectifs en 2023. 1 femme et 1 homme ont déjà fait part de leur intention de solliciter leur retraite en 2024

Effectifs par filière



Effectifs par catégorie



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Formation

- 49 agents ont suivi une action de formation.
- 227 jours de formation réalisés
- 112 pour les femmes et 115 pour les hommes



Dialogue social,

Tenue de 6 réunions du comité social territorial (CST)

Apprentissage

- 2 apprentissages pour un coût de 21 637 € Télétravail
- 27 agents sur 87 agents titulaires/stagiaires ou contractuels exercent une partie de leurs activités professionnelles en télétravail, soit 31 % de l'effectif global, dont 19,5 % de femmes et 11,5 % d'hommes.

Événements

- Lancement de l'étude temps de travail
- Projet de déménagement des locaux

Plan d'actions pour assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes 2024/2026

Le plan d'actions définit les actions suivantes :

- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion
- Veiller à une communication non discriminante
- Concilier les temps de vie professionnelle et personnelle
- Soutenir la parentalité
- Mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou exuel et des agissements sexistes

Lignes directrices de gestion 2024/2026 (LDG)

Les lignes directrices de gestion constituent un document stratégique qui a vocation, d'une part, à définir le cadre à l'intérieur duquel l'autorité territoriale prendra ses décisions et, d'autre part, à apporter une visibilité aux agents sur les orientations et les priorités de l'agglomération.

Les lignes directrices de gestion en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines se déclinent en plusieurs thématiques :

• LDG en matière de gestion des effectifs et des compétences :

- * Élaborer et faire évoluer le tableau des emplois
- * Mettre en place une GPEEC
- * Élaborer et animer le plan de formation 2025-2027

• LDG en matière d'organisation du travail

- * Développer l'information et la communication à destination des nouveaux arrivants
- * Élaborer le règlement intérieur

• LDG en matière de conditions et de qualité de vie au travail

- * Redéfinir la politique en matière d'action sociale et la politique en matière de protection sociale complémentaire
- * Élaborer et assurer le suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels
- * Accompagner la prévention des risques professionnels
- * Accompagner les agents dans le domaine de la santé au travail

• LDG en matière d'égalité professionnelle

Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours, définissent les orientations générales à prendre en compte pour les promotions au choix et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents :

• LDG en matière d'avancement de grade

• LDG en matière de présentation des dossiers à la promotion interne

• LDG en matière de nomination suite à la réussite à un concours

• LDG en matière de lutte contre la précarité professionnelle



LA COMMUNICATION

En 2023, l'ensemble des outils et supports ont été produits selon le calendrier classique des publications. Le service accompagne l'ensemble des directions et services pour valoriser et promouvoir les services à l'usager à travers la conception, création, rédaction de supports.

Les supports d'information pour le service aux habitants

La lettre Infos

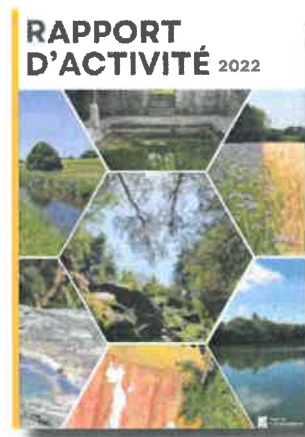
Brochure A4 de 4 à 16 pages distribuée dans toutes les boîtes aux lettres y compris Parcs d'activités et hôtels d'entreprises.

3 numéros en 2023 : janvier, avril et septembre
Tirage à 34 000 exemplaires

Le rapport d'activités 2022

Édité à 100 exemplaires, il est diffusé au format papier à l'ensemble des conseillers communautaires qui en prennent acte au conseil de septembre, à chaque responsable administratif des mairies et responsables de services de l'agglomération.

Il est aussi disponible en version numérique sur le site de l'agglomération dès sa présentation en conseil.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Les supports de relais événementiel

Le TEMPO

Cette brochure au format A6 de 24 à 36 pages paraît 4 fois par an, couvrant successivement les périodes de avril à juin, juillet-août, septembre à novembre et la fin d'année.

**Tirage à 56 000 exemplaires
(hors numéros de juillet et décembre 22 000 ex)**



La distribution du TEMPO est assurée dans toutes les boîtes aux lettres en avril et septembre, avec la lettre d'infos. Le TEMPO est par ailleurs mis à disposition dans les lieux publics pour l'ensemble des éditions. Le recensement des événements est issu de la base de données nourrie par Pays de Fontainebleau Tourisme, centralisateur des informations.



La brochure est déclinée mensuellement sous forme d'affiche au format A0. Ce support est posé dans certains abris voyageurs du réseau de bus de Fontainebleau-Avon, à la piscine, au pôle enfance-jeunesse à Cély, au stade Coubertin et en quelques points dans les communes.

Ce format permet d'intégrer des éléments non connus à la date d'impression de la brochure TEMPO.



Depuis deux ans, l'agglomération diffuse chaque vendredi un post sur Facebook, dénommé [TEMPO] qui relaie les événements du week-end et de la semaine à venir.

Quelques campagnes de communication 2023

Le mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Objectif : recueillir des candidatures

Cible : habitants porteurs de projets ou prescripteurs

Outils développés :

- Visuel décliné au format portrait pour affichage grand format dans les abris voyageurs. Déclinaison en numérique tous formats pour les sites internet et réseaux sociaux.
- Page dédiée sur le portail économique
- Spot sur Radio Oxygène
- Communiqué de presse

Communication pendant et après l'événement :

rédaction d'articles, prises de vues et valorisation de l'action sur la lettre d'infos, le site internet et les réseaux sociaux.



Les permanences du CAUE

Objectif : faire connaître ce nouveau service

Cible : habitants

Outils développés :

- Visuel réalisé pour le numérique tous formats : pour les sites internet et réseaux sociaux.
- Page dédiée sur le site de l'agglomération
- Création d'un formulaire d'inscription sur le site internet pour la prise de rendez-vous.
- Communiqué de presse
- rédaction d'articles pour la lettre d'infos, site et réseaux
- prises de vues



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Les outils numériques de l'agglomération

Le service communication s'est renforcé, une stratégie numérique a pu être déployée sur les réseaux de façon plus importante.



- Le site internet fort d'un outil permettant de rédiger des formulaires pour prendre des rendez-vous, candidater, répondre à une enquête, ce qui a rendu certains services accessibles 24h sur 24h. (France Rénov', ADIL77, préinscription pour les Relais Petite Enfance, demande de raccordement pour des travaux en eau et assainissement)
- La page Facebook connaît une belle progression, grâce à la régularité des posts, de rubriques (TEMPO) et la réactivité en temps réel sur les sujets.
- La page Instagram, créée début 2022, propose une expérience en direct des événements.



Les outils numériques de l'agglomération dédiés à l'économie

Site internet - Portail Eco 🌐

Saison 2022

STATISTIQUES DE L'ANNÉE

13 000 utilisateurs

1 min 50 s d'engagement moyen

Les pages au TOP en nombre de vues

- Liste des candidats de la 4^e édition du concours 5,2 k
- Accueil du portail 3,3 k
- Portrait Isabelle Nègre, talents d'entreprises 2,4 k
- Les événements économiques 2,4 k
- Création de compte 1,8 k
- Inscriptions ateliers, événements 1,1 k

Lancé en 2021, le portail économique s'est enrichi de rubriques au fil du temps. Doté d'outils performants : annuaires, agendas, formulaires, système de vote en ligne. Le site Booster, dédié uniquement à la création d'entreprises a été absorbé.

Les actualités du service éco sont relayées sur la page linkedin du Groupe : «**Le Réseau éco du Pays de Fontainebleau**», qui compte au 31 décembre 2023 181 adhérents.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Site internet – Piscine

Saison 2022

STATISTIQUES DE L'ANNÉE
(non exhaustives en raison du changement
google analytics, non représentatives en
raison des fermetures répétées)



22 000 utilisateurs



15 s
d'engagement moyen



Site nécessitant une refonte en perspective
de l'évolution des services proposés

Le site internet de la piscine

Créé en 2019, le site de la piscine est un site vitrine permettant d'informer les usagers sur les horaires, tarifs et activités internes ou associatives.

www.piscine-faisanderie.fr



@PaysFontainebleau



Pays de Fontainebleau Agglo



Pays de Fontainebleau

Le service communication est en charge de la communication du Grand Parquet.

Les outils numériques du Grand Parquet

L'ensemble des supports numériques du Grand Parquet ont bénéficié d'une animation soutenue afin de faciliter la communication des manifestations équestres et événementielles, d'accompagner la démarche commerciale. Les événements du Grand Parquet ont par ailleurs bénéficié d'une forte visibilité sur les outils de communication de l'agglomération et de Fontainebleau Tourisme.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

SOMMAIRE

- Informer, conseiller et orienter les entreprises en proximité
- Animation de l'écosystème économique
- Soutenir la création et la reprise d'entreprise
- Soutenir l'économie sociale et solidaire
- Soutenir le développement rural
- Soutenir le parcours immobilier d'entreprises
- L'emploi et l'insertion
- Les enjeux de la santé et du parcours de soins
- Le développement touristique
- Le Grand Parquet



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Missions

Le pôle développement économique et touristique a pour mission de soutenir le développement du tissu économique du territoire et l'accès à l'emploi.

Il déploie des services d'appui en propre et par le biais de partenariats et développe des équipements. Il appuie par ailleurs les communes dans leurs problématiques liées à l'offre de soins (veille thématique, partage d'informations entre communes...).

Informer, conseiller et orienter les entreprises en proximité

L'appui individuel

Le pôle propose aux entreprises un service d'information de 1^{ers} conseils et d'orientation sur tous les sujets liés à l'implantation, à la création/reprise et au développement. En 2023, 118 entreprises ont été conseillées et orientées. 60% étaient au stade de la création ou la reprise, 40% déjà en activité (mature, en croissance, en phase de cession...).

Un large réseau d'organismes est impliqué: les chambres consulaires, organismes de prêts d'honneur, Région Île-de-France, services de l'État, commercialisateurs de locaux professionnels, acteurs du conseil et du financement des entreprises.

L'appui en collectif

Les ateliers thématiques gratuits pour les entreprises du territoire :

- **14 ateliers** (1 par mois en moyenne) ont été organisés par la communauté d'agglomération le mardi matin au du Centre de coworking et de bureaux flexibles Stop & Work (nom de l'exploitant du site pour le compte de la communauté d'agglomération). Ces ateliers gratuits informent sur des thématiques variées et favorisent les retours d'expériences entre les entreprises participantes. Ils favorisent les échanges de pratiques et d'expériences. Pour l'animation, la communauté d'agglomération mobilise des professionnels du territoire bénévoles (experts-comptables, conseils spécialisés...) et ponctuellement des organisme (ex : CCI).

2 à 15 participants par atelier

Retour sur les thèmes abordés en 2023 : Prévention et gestion des impayés, méthode CANVAS, propriété intellectuelle, TikTok, pitch, stratégie digitale, positionnement marketing, recrutement, développement commercial, financement de l'innovation, créer ou reprendre en coopérative, visibilité sur les moteurs de recherche, image alignée au business, offre de l'expert-comptable.

Les principales demandes traitées concernent

- la création d'entreprise (23%) et
- et la recherche immobilière (18%)



23 % des demandes



18% des demandes



118 entreprises
conseillées

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



• Le mois de la création / reprise :

En novembre, la communauté d'agglomération a organisé un programme d'ateliers, de rencontres et d'accès à des entretiens conseils pour accélérer les projets de création ou de reprise sur le territoire !

Elle a mobilisé les associations partenaires de la communauté, les chambres consulaires, les professionnels du chiffres et du droit impliqués dans les réseaux d'accompagnement, des interventions de professionnels du territoire.

Les évènements proposés :

- Matinée « Rencontre de l'entreprenariat » : évènement en format mini-salon coordonné par la CCI Seine-et-Marne en association avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Atelier «entreprendre et reprendre en coopérative» : organisé par la Communauté d'agglomération
- Masterclass sur le pacte d'associés, organisée par le Réseau Entreprendre 77.
- 2 Ateliers Eco organisés par la Communauté d'agglomération

Les outils d'information à destination des entreprises :

• **un portail web** informe les entreprises sur le tissu économique du territoire et sur les dispositifs et acteurs mobilisable aux différents stades de leur projet :

- création / reprise,
- implantation,
- Développement et difficultés
- transmission

L'agenda relaie les événements locaux ou à proximité du territoire. Le site est doté d'extensions permettant une plus forte interactivité avec les visiteurs (inscription aux ateliers, à la newsletter, dépôt de candidatures, vote en ligne, prise de contact...).

• **un groupe linkedin** relaie les actualités des dispositifs et des évènements, notamment au sein du groupe créé pour les entreprises du territoire «Le Réseau Éco du Pays de Fontainebleau»

• **La newsletter économique mensuelle**, dont le taux d'ouverture avoisine les 30%, reste un média efficace auprès des entreprises.



Animer l'écosystème économique

Le Concours Talents d'Entreprises

Le concours Talents d'entreprises, destiné à valoriser l'écosystème économique, met en lumière des dirigeant(e)s d'entreprises inspirants.



• 19 candidatures,

• **5 lauréats élus par un jury** de sélection auquel participaient notamment les lauréats de la précédente édition,

• **1 lauréat élu via le vote en ligne du public** : 2 089 votes

Prix Agriculture & Alimentation : Fromagerie Loiseau (Achères-la-Forêt)

Prix Tourisme durable : Le Château de Bourron (Bourron)

Prix Transition Environnementale : Agrof'ile (Fleury-en-Bière)

Prix Créativité : Canasuc (Ury)

Prix du Public : Isabelle Nègre (Bourron-Marlotte)

Prix Innovation Ways (Samois-sur-Seine)

Les rencontres économiques

La 8^e édition, à destination des acteurs économiques du territoire, a rassemblé près de 350 participants. L'évènement s'est tenu le jeudi 1^{er} février en soirée à l'INSEAD.

Les principaux objectifs de cette soirée :

- informer sur l'agglomération et ses actions en faveur des entreprises
- s'inspirer au travers de témoignages d'entreprises lauréates de dispositifs et des lauréats du concours talents
- mettre en réseau les participants : entreprises, élus, organismes...

Soutenir la création et la reprise d'entreprises

Les prêts d'honneur à 0%

La Communauté d'agglomération soutient deux partenaires qui financent avec des prêts d'honneur les jeunes entreprises et les repreneurs.

Initiative Melun Val-de-Seine, Sud Seine-et-Marne

Cette association accorde des prêts d'honneur à taux 0% à des créateurs et repreneurs, mais aussi aux professionnels de santé, à des projets agricoles ou des projets de croissance de jeunes entreprises.

- Premiers secteurs des projets soutenus
- 66% commerce et réparation
 - 11% Hôtels, cafés, restaurants
 - 11% services aux particuliers

Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants varient de 3 000€ à 55 000€. Ils sont remboursables sur 5 ans.



Cotisation versée par l'agglomération : 23 874€

en 20 ans

- 219 prêts accordés
- 117 projets financés
- 112 entreprises toujours actives
- 438 emplois soutenus
- 2.5 Millions d'€ de prêts d'honneur

En 2023

- 73 porteurs de projets accueillis
- 18 avis favorables en comité d'attribution
- 13 projets décaissés pour un total de 166 800 €
- Un effet levier de 5.5 sur les financements bancaires
- 23 emplois créés ou maintenus

Réseau Entreprendre



Cette association de chefs d'entreprises (73 membres à l'échelle de la Seine-et-Marne) est engagée dans l'accompagnement de créateurs ou repreneurs d'entreprise à fort potentiel de création

ou de maintien d'emplois (5 minimum sous 3 ans).

L'association accorde des prêts d'honneur de 15 à 50 K€ (jusqu'à 100 K€ pour des projets innovants). Les chefs d'entreprises adhérents accompagnent les entrepreneurs pendant 2 à 3 ans bénévolement.

En 2023, l'association a par ailleurs organisé une Masterclass sur le thème du Pactes d'associés dans le cadre du mois de l'entrepreneuriat organisé par la Communauté d'agglomération.

En 2023

- 11 dirigeants d'entreprises locales adhérents
- 14 porteurs de projets accueillis
- 3 projets éligibles présentés à sélection
- 2 lauréats repreneurs

Subvention versée par l'agglomération : 6 000 €



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

La pépinière d'entreprises au sein du Centre Stop & Work



Les bureaux de la pépinière d'entreprises du Pays de Fontainebleau sont situés au sein du Centre Stop & Work. L'entrée en pépinière se fait sur candidature auprès de l'agglomération et audition devant le comité de sélection. Les espaces de travail proposés sont soit des bureaux fermés, soit des bureaux décloisonnés, soit des emplacements libres dans le salon d'affaires.

En 2023, 1 nouvelle jeune entreprise a été admise : waYs, start-up spécialisée dans la recherche, le développement et le déploiement industriel de solutions de séchage rapide du bois permettant de stocker du CO₂.

Au 31 décembre, 5 entreprises sont en pépinière :

- Abbaco (entrée le 01/09/2020)
- Azolis (entrée le 01/09/2020)
- Smile for the future (entrée le 01/09/2022)
- QBook (entrée le 24/06/2022)
- waYs (entrée le 01/02/2023)

Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire

Le Pays de Fontainebleau a amorcé en 2021 une politique en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et plus largement des entrepreneurs qui placent l'utilité sociale au coeur de leur activité.

Partenariat avec France Active Seine-et- Marne Essonne



Cette association œuvre depuis plus de 25 ans sur les deux départements. Elle accompagne les projets dits « engagés ». Fortement liés à leur territoire, ces projets, souvent collectifs, mettent l'économie au service d'un enjeu social (lutte contre la précarité, insertion...), local (mobilité...), sociétal (accès à la culture, éducation, numérique...) ou encore d'un enjeu d'avenir (environnement...).

Afin de faciliter le développement de ces activités, les acteurs de l'ESS peuvent être accompagnés par l'association à toutes les phases de leur réflexion (idée, émergence, consolidation et développement) à travers différents dispositifs d'accompagnement et de financements.

ENGAGEZ-VOUS
dans l'Économie
Sociale et Solidaire

Tiers-lieu
Tourisme et Loisirs
Agriculture et Alimentation
Autres secteurs...

Vous voulez devenir un acteur du territoire ?
Boostez votre idée d'entreprise engagée !

**CANDIDATEZ ET PARTICIPEZ EN NOVEMBRE
À UN MOIS D'ACCOMPAGNEMENT GRATUIT :**

- Entretiens individuels
- Rencontres
- Échanges
- Ateliers collectifs

Informations :
www.economie-pays-fontainebleau.fr
economie@pays-fontainebleau.fr
06 74 59 28 76

DATE LIMITE :
23 octobre 2023

Programme « Boostez votre idée d'entreprise engagée ».

Dans le cadre de ce partenariat, l'agglomération a proposé une 3^e édition de ce programme

Elle a ainsi offert un mois d'accompagnement à des porteurs d'idées d'entreprise engagée avec un ancrage territorial affirmé (tourisme durable, agriculture et alimentation, environnement, tiers-lieu, ...).

4 projets ont pu en bénéficier :

- Une scierie pédagogique
- Un tiers-lieu
- Lieu pour les amateurs d'expérience gastronomique et œnologique
- Parcours sonores immersifs, ludiques et inclusifs



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Organisation d'un séminaire sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)

Le 19 avril 2023, la communauté d'agglomération a organisé un séminaire à l'attention des élus et agents du Pays de Fontainebleau et des communes sur les coopératives, et plus particulièrement les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) !

A ses côtés, elle avait réuni la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et l'Union Régionale des SCOP/SCIC. Les échanges ont été nourris et ont permis d'éclairer les participants sur les modalités de ces sociétés et sur les modes de coopération avec les territoires. On y a parlé : tiers-lieux, circuits courts alimentaires, artisanat d'art, mobilité, transition écologique...

Le séminaire a été l'occasion de bénéficier du retour d'expérience de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune, engagé depuis de nombreuses années aux côtés de plusieurs SCIC sur son territoire.

Réunion d'information "Créer ou Reprendre en Coopérative" :

Le 21 novembre, cette réunion a été organisée par la Communauté d'agglomération et co-animée avec des experts de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) ainsi que de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP).

Cette réunion a permis d'explorer les possibilités et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tout en fournissant des informations essentielles sur les statuts SCIC et SCOP. Y participaient des professionnels de l'accompagnement et du financement des entreprises ainsi que des porteurs de projet.

Les acteurs de l'accompagnement ont pu mieux comprendre les modalités d'entreprendre propres à l'ESS afin d'être en mesure de détecter les projets pouvant être portés en SCIC ou en SCOP, de conseiller sur les spécificités de ces statuts et de solliciter les ressources mobilisables pour appuyer le développement de tels projets.

Les porteurs de projet d'entreprise engagée ont pu s'informer sur les statuts coopératifs et lier des contacts utiles au développement de leur projet.

Appui à la création de la SCIC Fablab Moebius, entrée au sociétariat de l'agglomération

Depuis sa création, le Fablab Moebius est implantée sur le Pays de Fontainebleau (Chailly-en-Bière puis Barbizon).

Depuis 2019, le Fablab cherchait un nouveau lieu dans la perspective d'un changement d'échelle. Leur objectif étant de pouvoir offrir un service de proximité aux entreprises, artisans, créateurs de startup tout en gardant un lien fort avec le grand public.

Une rencontre décisive avec l'École des Mines a permis d'identifier un bâtiment inoccupé sur le campus de l'école.

Pour faciliter l'aboutissement du projet, la Communauté d'agglomération a, dans un premier temps, apporté :

- Un soutien technique à l'École des Mines et à l'association dans le cadre de besoins de travaux de rénovation du bâtiment grâce au Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique,
- Une aide à la formalisation du changement d'échelle de l'association avec France Active Seine et Marne Essonne.

Les porteurs du projet ont décidé de créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif afin de fédérer l'ensemble des acteurs et partenaires et d'ainsi assurer un ancrage social et économique du Fablab sur le territoire.

L'agglomération a déposé sa candidature au sociétariat de la SCIC. Les activités et les projets faisant échos à la stratégie en matière de développement économique portée par l'intercommunalité et notamment :

- L'appui en proximité des entreprises et la stimulation des coopérations par l'accès facilité au prototypage de proximité en particulier pour les jeunes et petites entreprises locales,
- La facilitation de l'adéquation entre emploi et recrutement local par le développement des savoirs scientifiques auprès des habitants, jeunes et moins jeunes, contribue à favoriser leur employabilité et à diffuser la culture de l'innovation.

Depuis le 1er décembre 2023, la Communauté d'agglomération fait partie des sociétaires.



Soutenir le développement rural

Le soutien au déploiement de deux programmes de financements européens Leader

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'attribuer des aides provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural. Il s'agit en particulier de soutenir des filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité, de redynamiser la vie rurale et de valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur. Les financements peuvent être alloués à des structures privées (entreprises, associations...) ou publiques. Ainsi, les projets inscrits dans le tourisme rural, vert et fluvial ou encore dans l'économie de proximité figurent dans le type de projets éligibles. L'année 2023 a été marquée par les candidatures auprès de la Région Île-de-France pour les nouvelles programmations.

- **Leader PNR Gâtinais français** concerne les projets sur les communes situées au sein du périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français
- **Leader Sud 77** concerne les projets sur les autres communes.



Le développement de la filière agricole et alimentaire



La démarche de développement amorcée en décembre 2018 s'est poursuivie avec ce double objectif : renforcer les filières alimentaires locales et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'alimentation. Ces ambitions croisées sont inscrites dans le projet de territoire et dans le plan climat du Pays de Fontainebleau.

• **Projet d'approvisionnement de proximité de la restauration collective**

Les objectifs du projet ont été réaffirmés:

- 1-Maitriser la production de repas de qualité avec une part croissante d'approvisionnement en proximité
- 2-Un enjeu d'exemplarité et d'entraînement en matière de politique alimentaire territoriale.

L'année 2023 a été marquée par le lancement d'une démarche d'étude de la faisabilité de l'appui à la structuration d'une filière locale des acteurs de l'approvisionnement et de la fabrication de repas à destination de la restauration collective.

• **État des lieux du foncier agricole alimentaire confié à la Safer**

La Communauté d'agglomération porte une ambition de soutenir le développement agricole alimentaire locale autour de 4 axes

- préserver le foncier agricole alimentaire
- faciliter la transmission des exploitations agricoles
- développer les approvisionnements locaux dans la restauration publique
- créer du lien entre les habitants et le tissu économique agricole du territoire

C'est dans ce cadre qu'elle a confié à la Safer la réalisation d'un diagnostic du foncier agricole

Soutenir le parcours immobilier des entreprises



Les 9 Parcs d'Activités Économiques

Au 31 décembre, l'agglomération gère 9 parcs d'activités situés sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine.

Ces zones représentent 70ha et accueillent environ 150 entreprises.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du remplacement des éclairages par des ampoules leds, dans un souci d'efficacité énergétique.



Participation au SIMI 2023 sur le stand départemental

Le SIMI, le salon de l'immobilier d'entreprise à Paris est l'évènement professionnel incontournable. Il rassemble les acteurs de l'immobilier d'entreprises et les territoires portant des projets de parcs d'activités économiques et d'immobiliers d'entreprises.

Sur le stand du Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération a profité d'une belle vitrine pour ouvrir une nouvelle phase dédiée à l'implantation et au renforcement du parcours immobilier des entrepreneurs du territoire.

En présence de 13 autres intercommunalités et d'aménageurs et promoteurs sur le stand, ce fût l'occasion de découvrir et d'échanger sur des opérations et des projets inspirants. L'occasion également de valoriser le territoire et ses projets. Cette édition 2023 a permis d'aborder les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confronté ce secteur en pleine mutation.



Le centre de co-working et de bureaux flexibles du Pays de Fontainebleau

Le site, propriété de l'agglomération est exploité en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau.

L'année 2023 a été marquée par le maintien d'un taux d'occupation des bureaux à plus de 90% toute l'année.

Le délégataire est intervenu sur l'agencement intérieur afin de proposer de nouveaux espaces partagés :

- Réagencement de l'accueil ;
- Mise en place d'espaces de rencontre et détente supplémentaires à chaque pallier d'étage ;
- Mise en place d'un nouvel espace de travail partagé au 1er étage

La garantie d'exploitation (indexée sur les prestations prises par les jeunes entreprises en pépinière) versée par la communauté d'agglomération s'est établie à 57 541€HT

Chiffres clefs 2023
Taux d'occupation: + 90%

CA 2023 : 543 325€
Redevance versée à la Communauté d'agglomération : 120 785€

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Soutenir l'emploi et le recrutement local

Retour sur le 3^e Salon de l'emploi du Pays de Fontainebleau

L'évènement s'est tenu le vendredi 21 avril à la Maison dans la Vallée à Avon de 9h30 à 16h30.

Afin de cibler un public en phase avec les offres à pourvoir, la liste des exposants et des offres a été publiée sur le site de la communauté d'agglomération le 3 avril. Nouveauté cette année, un "espace conseils" accompagnement la préparation de l'entretien (CV, simulation d'entretien, orientation, bilan de compétences et conseil en image).

1 200 visiteurs
80 exposants
250 offres à pourvoir



Chiffres clefs issus des enquêtes auprès des visiteurs et exposants*

Cette édition 2023 a satisfait tant les visiteurs que les exposants

- 97% des visiteurs la recommandent et tous les exposants souhaiteraient participer à une prochaine édition.
- Les visiteurs étaient satisfaits voire très satisfaits du nombre de stands et de la diversité des offres à pourvoir. Certains secteurs non présents ont été sollicités pour une prochaine édition (restauration, commerce ...).

Des visiteurs en nombre sur toute la journée

- 89% des exposants sont satisfaits du nombre de visiteurs venus sur leur stand et de la préparation/motivation des candidats.
- Une majorité de demandeurs d'emploi (56%) mais aussi une part non négligeable de salariés en poste (13%) et des étudiants de l'enseignement de supérieur (8%) se sont déplacés.

Des recrutements aboutis et en bonne voie

- 63% des exposants ont indiqué poursuivre les échanges avec les candidats. Ils ont conservé des candidatures pour les 3/4 d'entre eux. Des candidats ont déjà passé l'étape de l'entretien et sont embauchés.
- Une enquête de recrutement transmise à tous les employeurs permettra de préciser encore les premières tendances sur le long terme.

*Taux de retour des visiteurs : 32% / Taux de retour des exposants : 89%

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

SALON DE L'EMPLOI
du Pays de Fontainebleau

Des employeurs locaux

Des partenaires de l'emploi

Des offres d'emploi locales

Conseils CV et entretien



Travaillez près de chez vous !



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



Soutien à l'École de la 2^e Chance : un acteur clef de l'insertion des jeunes

L'Agglomération participe au financement des actions des Ecoles de la 2^e chance de Montereau et de Melun.

Ces deux sites accueillent mineurs et jeunes adultes du Pays de Fontainebleau et leur permettent d'alterner période de formation rémunérée et stages en entreprise afin de valider un projet professionnel. Durant leur parcours, ils sont accompagnés par les formateurs de l'école et rencontrent des professionnels venant leur parler de leur métier ou les préparer à l'entrée sur le marché du travail.



En 2023, les jeunes concernés ont participé à différentes actions à visée professionnelle mais aussi de sensibilisation ou encore citoyennes et solidaires.

Subvention versée pour l'année 2023 : 10 000€

12 jeunes suivis
1 sortie en formation qualifiante
1 sortie en CDI

Appui aux communes sur les enjeux de la santé et du parcours de soins

La santé et le parcours de soins des habitants sont des sujets de préoccupation forts des élus des communes du territoire : l'amélioration de la situation actuelle a été placée comme la troisième action prioritaire au sein du Projet de territoire.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été lancé en 2022 pour amorcer un travail en commun à l'échelle du Pays de Fontainebleau sur ce sujet. Au lancement de cette démarche, une enquête a été réalisée auprès des 26 communes du territoire pour recueillir leur regard sur l'offre et les besoins dans leur commune.

En 2023, les travaux du groupe de travail ont porté sur le partage de la connaissance en termes d'offre de santé actuelle et les besoins prioritaires identifiés, sur les actions initiées et les dispositifs portés par les acteurs de la santé, ainsi que sur les retours d'expérience d'autres territoires.

Réunions du Groupe de travail en 2023 :

Les élus ont été réunis à l'occasion d'un cycle de rencontres regroupant les communes d'un même secteur géographique. Ils ont ainsi pu s'informer des dernières actualités de la veille thématique réalisée par la communauté d'agglomération et échanger sur leurs projets et leurs préoccupations.

La seconde plénière du Groupe de travail s'est tenue le 17 avril 2023. Elle a donné lieu à la restitution de la synthèse des réunions en petit groupe « géographique ».

Adhésion au « Réseau de territoires engagés en santé » de l'ARS :

Ce réseau a été créé en 2022 pour accompagner les politiques en prévention de santé.

Les collectivités peuvent « adhérer » à ce réseau en formalisant leur engagement moral par écrit. Les collectivités bénéficient d'un réseau leur permettant de prendre connaissance d'actions portées dans d'autres collectivités.

Partenariat avec l'URPS et l'ARS pour la réalisation d'un diagnostic auprès de professionnels de santé :



Ce partenariat a porté sur la réalisation par l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) d'un état des lieux et des perspectives de l'offre et du

recours aux soins sur le territoire.

L'objectif est d'aider élus et professionnels à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux.

Pour la réalisation de ce diagnostic, la Communauté d'agglomération a apporté une contribution financière de 3 000€.

Le diagnostic a été réalisé à l'automne 2023 et sa restitution aux élus et aux professionnels en janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Soutenir le développement touristique

Le projet de développement du Port de Valvins

Le projet vise à renforcer l'offre du port en matière sportive et à développer une offre de loisirs et de tourisme. L'ambition poursuivie est double : offrir un nouveau lieu de loisirs sportifs à destination des habitants et disposer d'une nouvelle porte d'entrée touristique sur le Pays de Fontainebleau. Le passage de l'eurovéloroute « La Scandibérique » à proximité est identifié comme un des leviers de développement avec la perspective d'attirer un public adepte de loisirs de pleine nature et itinérants.

L'année 2023 a été marquée par la première phase de travaux portant sur le renouvellement et la mise aux normes des pontons existants afin de permettre d'enclencher ensuite son développement en vue d'accueillir des activités de loisirs et de tourisme.

Dans ce cadre, cette première phase de travaux en cours consiste en :

- une remise à neuf des pontons,
- une remise aux normes des réseaux (eau et électricité) sur les pontons,
- un changement des dispositifs de sécurité sur le port (passerelles, garde-corps, portes anti-intrusions),
- l'installation d'une pompe des eaux usées qui permettra aux plaisanciers de vider leur cuve sur un emplacement dédié.

Les travaux sont réalisés par la société HANSEN Marine. Ils ont débutés courant juin.

Coût total de l'opération à hauteur de 900 000 € HT pour laquelle 360 000 € de co-financements, soit 40% du montant des travaux, ont été obtenus dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.



Port de plaisance - Valvins (France)

Maisons forestières cédées par l'Etat : acquisitions réalisées et étude de reconversion lancée



Visite de la maison forestière de Samois

Dans le cadre de mises en vente de Maisons forestières engagées par l'Etat depuis 202, le territoire a d'ores et déjà acquis 4 sites afin de préserver et valoriser ce patrimoine forestier (3 acquises par la Communauté d'agglomération, 1 acquise par la Ville de Fontainebleau). Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a lancé fin 2023 une étude portant sur la définition d'une stratégie de reconversion des maisons forestières cédées par l'Etat.

L'ambition poursuivie est d'inscrire ces maisons dans l'offre d'attractivité et de tourisme durable du territoire et de contribuer à organiser la forte demande liée à la forêt et aux loisirs « nature ».

Il s'agit ainsi de passer au crible le potentiel et la faisabilité de reconversion de chacune des maisons. Les activités notamment étudiées : hébergements insolites et de plein air, information et pédagogie sur la forêt, accueil ou lieux de départ pour des activités de loisirs, activités liées au bois, valorisation des savoir-faire,...

Il s'agit par ailleurs de définir le positionnement global de l'ensemble du projet de reconversion afin de proposer une offre lisible.

Il s'agira enfin de définir les orientations de la stratégie patrimoniale ainsi que du modèle économique, organisationnel et juridique.

Pour ce faire, l'agglomération est accompagnée jusqu'à l'été 2024 par le bureau d'étude Maitres du Rêves.

Pour le financement de cette étude, la communauté d'agglomération a bénéficié d'une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire au travers du dispositif « Destination France 2023 » à hauteur de 61,47 % du coût total.



PAYS DE FONTAINEBLEAU TOURISME

Après plusieurs années de contraction touristique, le tourisme local a continué de reprendre des couleurs. Même si la clientèle de la destination reste encore largement nationale, l'année 2023 a marqué le retour des clientèles nord-américaines mais aussi asiatiques dans une moindre mesure. Le Château a connu une fréquentation exceptionnelle (560 000 visites ; +29% par rapport à 2022), la Forêt attire de plus en plus de visiteurs, les villages de caractère connaissent une recrudescence de touristes et les événements se multiplient.

Faits marquants 2023

- Refonte de l'espace boutique de l'espace accueil de Fontainebleau : + 19% de chiffres d'affaires vs 2022
- Arrivée des nouveaux postes à la direction générale et à l'accueil touristique.

Accueil

41 600 visiteurs dans les 2 espaces d'accueil Fontainebleau et Barbizon (+0.97% vs 2022) : 83% clientèle française, Top 5 étrangers : Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Etats-Unis, Chine
La fréquentation des outils (bornes extérieures, tablettes hôtel, itinéraire sur Cirkwi 545 000 affichages)) a été à nouveau en hausse depuis la 6^e année consécutive

Communication :

- Le carnet de voyage traduit en anglais, allemand et coréen
- Développement de plans touristiques territoire pour Bourron-Marlotte et Barbizon.
- 1 kit communication pour salon
- 1 kit média pour la destination équestre d'exception
- un jeu concours
- 4 expositions « destination » sur le parvis de la gare Avon/Fontainebleau et au Grand Parquet.
- Une campagne d'affichage métro parisien

Promotion

La destination est valorisée à l'échelle nationale et internationale pour accélérer les retombées économiques sur le territoire.

Partenaires :



Commercialisation

Le services Groupes propose la vente en ligne de prestations (activités pour les individuels et groupe).

En 2023 :

- Un bilan positif et des clients prestigieux : Hermes, Chanel, Michelin...

Le suivi de la collecte de la taxe de séjour

Au barème voté par le conseil communautaire, s'ajoutent :

- une taxe additionnelle départementale de 10%
 - une taxe additionnelle régionale de 15% reversée à l'établissement public «Société du Grand Paris»
- Le produit de cette taxe (hors taxes additionnelles) permet à Pays de Fontainebleau Tourisme d'assurer les missions de développement touristique.

Taxe de séjour perçue* 715 619.65 €, dont 39.64% reversés par des opérateurs numériques

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LE GRAND PARQUET
FONTAINEBLEAU



LE GRAND PARQUET

L'activité événementielle

Ce site multi-activités de 26 hectares est ouvert toute l'année avec une équipe de 11 personnes pour :

- 97 jours d'évènements
- 35 207 chevaux
- 86 jours de compétition équestre
- 11 jours d'évènement hors équestre
- 25 jours de formation équestre
- 140 Journées de montage et démontage
- 261 jours d'occupation hors séminaire

TEMPS FORTS

Accueil du Printemps des Sports Equestres
avec le dressage
Diversification des événements
avec le beach Rugby, la brocante

L'activité entreprise / séminaires

La destination équestre d'exception a été valorisée lors de la participation en novembre à Equita Lyon, premier salon français du cheval. À cette occasion, tous les partenaires équestres du Pays de Fontainebleau étaient réunis (EME, Grand Parquet, Caval&Go, Fontainebleau Cheval...).

Chiffre d'affaires

- Location terrains et concours 419K€
- Location pour des Entraînement 13 600 €
- Restaurant 38 400 €
- Location de boxes 28 400 €
- Location de salles 21 400 €
- Vente de fluide 13 400 €
- Location matériel 11 200 €
- Boutique 16 100 €



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

URBANISME HABITAT MOBILITÉS

SOMMAIRE

URBANISME

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- Les périmètres délimités des abords des monuments historiques
- Sites Patrimoniaux remarquables
- Le Règlement Local de Publicité intercommunal

HABITAT

- Le Programme Local de l'habitat
- La révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement
- Accueil des gens du voyage
- L'amélioration de l'habitat
- Le logement social

MOBILITÉS

- Les réseaux de bus
- L'accessibilité des arrêts de bus
- La politique cyclable
- L'offre ferroviaire



URBANISME

Accompagnement des communes

L'agglomération accompagne et apporte son expertise sur les procédures d'évolution des PLU communaux. Le conseil municipal délibère en amont aux différentes étapes de ces procédures dont il a l'initiative. Il peut suivre leur déroulement. Des outils d'information et de concertation sont mis en place. Le conseil communautaire approuve chaque étape.

Les communes continuent d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont réceptionnées en mairie et sont délivrées par le Maire de la commune.

En 2023, l'agglomération a assuré la gestion de 7 procédures et 2 recours gracieux ou contentieux à l'encontre des PLU approuvés.

3 Approbations de procédures

- Modification n°1 du PLU d'Arbonne-la-Forêt
- Modification n°12 du PLU de Fontainebleau-Avon, portant uniquement sur le territoire de Fontainebleau
- Modification n°1 du PLU de Vulaines-sur-Seine

1 Prescription de nouvelle procédure

- Modification simplifiée n°1 du PLU de Boissy-aux-Cailles

3 autres études lancées précédemment et encore en cours :

- Révision allégée n°4 du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur Fontainebleau
- Révision allégée n°3 du PLU d'Ury
- Mise en compatibilité n°3 du PLU de La Chapelle-la-Reine avec une déclaration de projet

Accompagnement de projets d'aménagement sur le territoire

Le service urbanisme a accompagné les communes par :

- des conseils juridiques pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- des conseils sur des projets importants d'aménagement et de construction en participant à l'élaboration ou réflexion de montage des Projets Urbains Partenariaux.

Le PLUi, document unique en cours d'élaboration, couvrira à l'horizon 2025 le territoire des 26 communes membres du Pays de Fontainebleau et se substituera, dès qu'il sera exécutoire aux documents d'urbanisme communaux existants.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les outils de concertation avec la population

Afin d'aboutir à un document partagé et compréhensible par tous, la Communauté d'agglomération a mis en place différents moyens d'informer et de concerter avec la population sur le projet de PLUi :

- la plateforme PLUi (4 articles publiés) permettant d'accéder aux informations relatives à la procédure d'élaboration et aux études



- une page dédiée à la procédure du PLUi sur le site internet de l'agglomération
 - 3 articles pour le web et 3 articles dans la Lettre d'infos du Pays de Fontainebleau
 - un registre papier au siège de l'agglomération et dans 4 mairies du territoire,
 - un recueil des observations par une adresse électronique et par courrier postal,
 - un registre électronique,
 - 1 atelier avec les exploitants agricoles
 - 1 exposition pédagogique sur la démarche PLUi,
 - 4 ateliers participatifs dans chacun des 4 secteurs de travail répartis sur le territoire
- COFIL PLUi**
- 2 réunions publiques d'information et d'échanges, qui se sont tenues le 8 mars à Chailly-en-Bière et le 6 juin à Perthes,
 - 1 carte participative permettant d'apporter des contributions localisées sur le territoire



La co-construction du diagnostic et du PADD

Après un peu plus d'une année de travail portant sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement en 2022, les élus ont travaillé sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Clé de voûte du PLUi, le PADD est le document politique du PLUi qui assure la cohérence des différentes politiques sectorielles et permet aux élus de définir leurs priorités pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

Ses orientations générales trouveront leur traduction au sein des pièces réglementaires et opposables du PLUi : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement graphique (zonage) et le règlement écrit. Ces pièces doivent donc être cohérentes avec le PADD.

De plus, le PADD doit s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec les documents supra-communaux et en cohérence avec les plans et programmes engagés par l'agglomération : le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIFe), le Plan de Mobilités d'Ile-de-France (dit MOBIDF, ancien PDUJF), la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français (sur 16 communes du territoire), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Projet de Territoire, le Programme Local de l'Habitat (PLH), etc...

L'élaboration du PADD fait suite à un travail de diagnostic partagé, de co-construction avec les communes et de concertation avec les acteurs locaux, les associations et la population. Il a été débattu en conseil communautaire le 20 avril 2023 avant que celui-ci soit également débattu dans les conseils municipaux.

Les élus communautaires ont défini les 3 grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Protéger un socle territorial naturel et paysager exceptionnel mais vulnérable...
- Tout en offrant de bonnes conditions pour un développement mesuré, durable et résilient...
- et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population.

Après un travail de présentation et de sensibilisation des élus et agents communaux, les élus ont ensuite procédé au choix et à l'élaboration des outils réglementaires mis à disposition par le code de l'urbanisme et mobilisables dans un PLUi. Le cabinet CITADIA et les services de la CAPF ont accompagné les élus sous différentes formes afin de formaliser des règles aussi bien générales que locales :

- 1 séminaire d'élus
- 1 conférence des Maires
- 7 comités de pilotage
- 14 comités techniques (avec ateliers par secteurs)
- 3 réunions avec les personnes publiques associées
- 4 permanences minimum avec chaque commune
- 3 ateliers thématiques avec les partenaires

Les Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques

L'élaboration du PLUi est une démarche propice à la modification des périmètres des abords des monuments historiques. Une étude a donc été mise en œuvre.



Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sont des servitudes d'utilité publique qui « protègent les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ».

Ils viennent réajuster les périmètres de 500 mètres de rayon autour des abords des monuments historiques existants et générés automatiquement et sans réflexion lors de l'inscription ou du classement d'un monument historique. Au sein du PDA, la notion de co-visibilité n'existe plus, il n'y a donc plus d'avis simple (consultatif). L'ABF doit donner son accord (considéré comme un avis conforme) sur tout projet de construction et d'aménagement sur lequel il est consulté.

Ainsi, après un travail d'échanges et de co-construction avec les communes et l'Architecte des Bâtiments de France, 17 PDA (24 abords de monuments historiques concernés) ont été retenus.

Gestion des procédures SPR pour le compte des communes

Contexte

Les « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR) sont des outils de protection pour les secteurs à haute exigence patrimoniale (urbain, paysager, monuments historiques).

Objectifs

Les SPR protègent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Ce classement affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel se substituera au périmètre des abords de 500 mètres délimité autour des monuments historiques.

Ainsi tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sans exception. Il n'y aura plus de condition de « co-visibilité » avec un monument historique.

Trois SPR existent sur le territoire : Barbizon, Bourron-Marlotte et Fontainebleau-Avon.

Ce dernier n'est à ce stade pas couvert par un outil de gestion : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et/ou Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). L'élaboration prochaine de celui-ci doit permettre d'encadrer par des règles précises les travaux sur les constructions et espaces protégés de son périmètre.

Le Règlement Local de Publicité (RLPi)

Adopté en 2020, le RLPi du Pays de Fontainebleau a été ambitieux :



- limitant à l'essentiel la publicité, les enseignes et pré-enseignes pour assurer leur intégration dans un contexte patrimonial et paysager d'exception entrant dans une démarche Unesco impliquant l'ensemble du territoire,

- obligeant à l'extinction nocturne l'ensemble des dispositifs et interdisant la publicité numérique, souhaitant ainsi inscrire le territoire dans une approche de sobriété énergétique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



HABITAT

Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH)

En 2023, le Pays de Fontainebleau est rentré dans la phase d'adoption de son PLH 2024-2030 après 3 ans d'élaboration et à la suite d'une importante phase d'échange avec les différents acteurs de l'habitat et les communes. Ce document stratégique définit, pour une période de six ans, les principes et les objectifs de la politique publique de l'habitat communautaire visant à répondre aux besoins en logement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans un objectif de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire.

- Avril 2023 : Un premier arrêt du projet de PLH en conseil communautaire soumettant le projet pour avis final des communes
- Mai à juin 2023 : Avis des communes sur le projet stabilisé
- Septembre 2023 : Deuxième arrêt du projet intégrant les remarques des communes
- Novembre 2023 : Passage et avis du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement), instance présidée conjointement par le Préfet de région et la présidente du conseil régional)

Après l'avis favorable sans remarque du CRHH, le Pays de Fontainebleau s'apprête à adopter son PLH pour une période de six ans avec un bilan à mi-parcours.

Révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

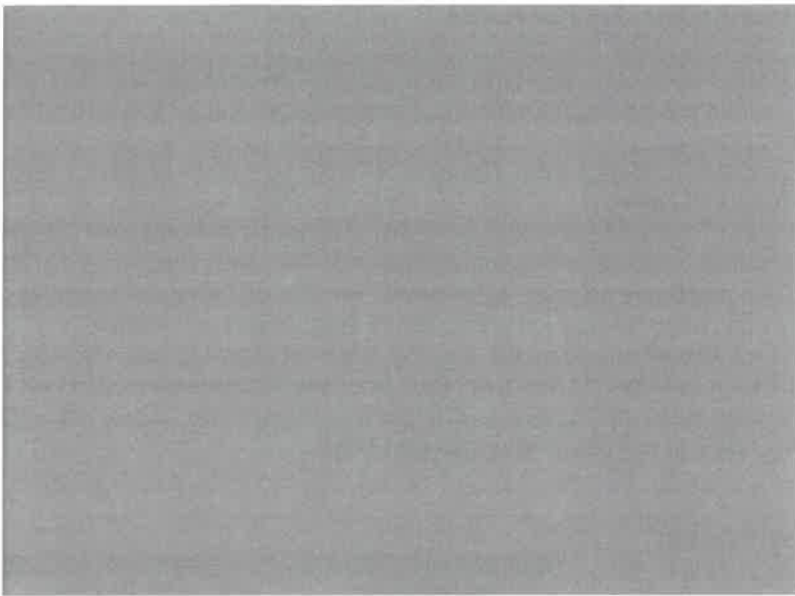


La région Île-de-France et la Direction Régionale Interdépartementale de l'Habitat et du logement (DRIHL) ont entrepris la révision du SRHH 2017-2023 pour les 6 prochaines années. Dans la hiérarchie des documents, le PLH doit être compatible au SRHH. L'agglomération a été invitée à émettre un avis sur le projet de SRHH et notamment l'évolution du nombre de loge-

ment demandé par an sur le territoire.

La procédure d'élaboration du PLH a permis de questionner le SRHH qui prévoit pour le territoire la construction de 300 logements/an dont au moins 140 logements abordables et le rattrapage par ailleurs en hébergements adaptés.

L'amélioration et la requalification de l'habitat sont des objectifs affichés comme prioritaire à la fois dans le projet de territoire et dans le Plan Climat. Il s'agit également d'une orientation forte du futur Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration.



Accueil des gens du voyage

Le Pays de Fontainebleau doit réaliser 1 aire de grand passage et 80 places d'accueil pour les gens du voyage (18 places à Fontainebleau, 15 places à Avon, 7 places à Bois-le-Roi, 20 places à Samois et 20 places à Vulaines créées en 2023).

L'élaboration du PLH a permis de rechercher collectivement des sites potentiels dont la faisabilité est encore à étudier :

- Pour les aires d'accueil : un site mutualisé sur les communes de Fontainebleau et un autre site à Samois-sur-Seine
- Pour l'aire de grand passage : un site est à l'étude en lien avec la communauté de communes du Pays de Montereau-Fault-Yonne .

Ouverture de l'Aire de Vulaines-sur-Seine (20 places) : 1^{ère} aire des gens du voyage du Pays de Fontainebleau
En avril 2023 ouvre l'aire de de Vulaines-sur-Seine . La gestion a été confiée au Syndicat Mixte pour la gestion de l'Habitat Voyageur. Celui-ci a une triple mission, gestion avec l'accueil des gens du voyage sur le site, technique avec la maintenance du site et social avec l'accompagnement dans les démarches de la vie

L'Amélioration de l'habitat

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat pour une massification de la rénovation énergétique des logements

En 2023, l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et l'actualisation de la convention OPAH classique à volet Renouvellement Urbain se poursuivent, en lien avec les communes. Afin d'assurer un reste à charge le plus adapté aux ménages, des aides supplémentaires de l'agglomération et des communes seront mises en place au lancement des dispositifs. Sur les autres communes, la CAPF suit le Programme d'intérêt Général piloté par le PnrGf. Ainsi l'ensemble des habitants du Pays de Fontainebleau pourront bénéficier d'un dispositif. Les conseils et aides concerneront avant tout les problématiques de l'énergie, mais aussi de l'adaptabilité et de l'indignité.

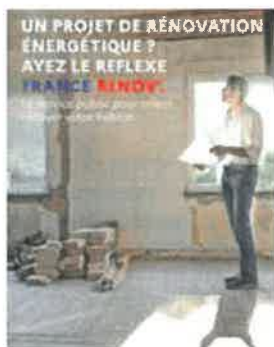
Des réunions techniques ont eu lieu entre l'ANAH, les communes, la CAPF et le bureau d'études CITEMETRIE nommé par la CAPF afin de définir les besoins, les objectifs quantitatifs et financiers de ces opérations à destination des propriétaires et permettre une massification de la rénovation énergétique de l'habitat.



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Succès des permanences habitat à destination des habitants

L'agglomération a mis en place des permanences habitat afin de permettre un conseil de proximité aux habitants, faciliter l'accès à l'information et ainsi réunir sur un même lieu les différents partenaires pour aider à la visibilité de tous.

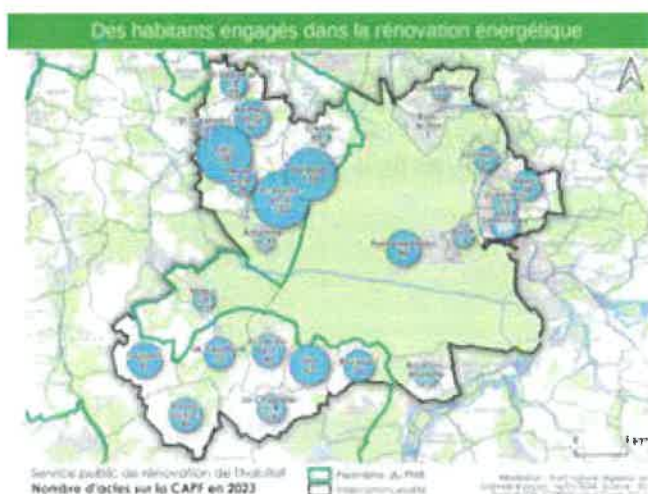


L'espace conseil France Rénov' en partenariat avec le PnrGf : porte d'entrée des dispositifs d'amélioration de l'habitat

Initié dès 2020, l'espace France Rénov' piloté par le Département a immédiatement connu un franc succès. Le travail conjoint de l'agglomération et du Parc naturel régional du Gâtinais français (PnrGf) a permis de nouveau de dépasser les objectifs et d'accompagner de nombreux habitants dans leur démarche de rénovation énergétique de l'habitat.

Les conseillers France Rénov' ont participé à des événements locaux, interview sur la radio Oxygène, animé 4 balades thermiques, participer aux journées conseillers du 77 et 91, animé 3 réunions de sensibilisation, participer aux Olympiades vertes, aux Naturelles, à la Fête de la Nature et à des forums d'associations.

2 permanences France Rénov' tous les mercredis PM
 au 44 rue du château à Fontainebleau, siège de l'agglomération et Route de l'Ermitage – pôle cadre de vie



Consultation auprès des juristes de l'ADIL sur le droit au logement



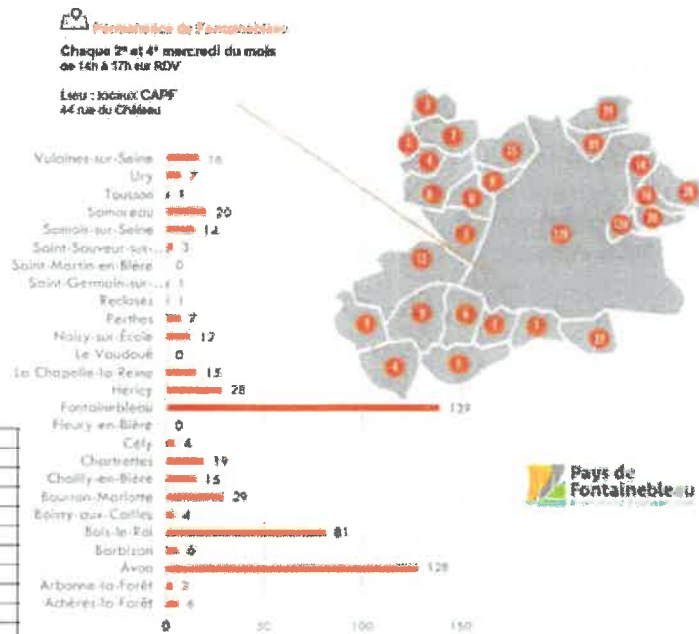
Initiées courant 2022, les permanences de l'ADIL ont pris leur vitesse de croisière en 2023. Elles ont lieu chaque 2^e et 4^e mercredi du mois au siège de l'agglomération 44 rue du Château à Fontainebleau.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de Seine-et-Marne est une association de droit privé régie par la loi 1901, agréé par le Ministre chargé du Logement, ses missions sont notamment d'informer, conseiller ou orienter gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en terme de logement : rapports locatifs privé et social, accession à la propriété, investissement locatif, évolutions législatives, contrats, financements, fiscalité, etc) et dans la résolution de leurs difficultés liées à leur logement (habitat indigne, impayés de loyer, copropriétés fragiles et dégradées...).

Accusé de réception en préfecture
 077-200072346-20241003-2024-131-DE
 Date de réception préfecture : 03/10/2024

Plus de 550 consultations dont environ 120 personnes aux permanences
 263 – Amélioration de l’habitat
 149 – Rapports locatifs
 39 – Accès au logement et maintiens des ménages en difficultés
 34 – Lutte LHI
 20 – Accession à la propriété
 18 – Copropriété

Statut du consultant	Motifs de la visite
Locataires	Fin de bail
	Non décence
	Augmentation, révision
	Impayés
Propriétaires	Obligation des parties
	Contrats (VEFA, OCM...)
	Copropriété
Autre	Bailleur
	Travaux / primes amélioration
	Autre



Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

L’agglomération a instauré la CIL lors du conseil de décembre 2022. Cette instance a pour objectif de mobiliser l’ensemble des acteurs du logement social sur le territoire intercommunal afin d’améliorer et fluidifier l’accès au logement social des habitants.

Élaboration d’un document cadre relatif aux garanties d’emprunt en faveur des bailleurs sociaux

La production de logements sociaux est en concurrence directe avec l’habitat privé pour l’acquisition de foncier. Les organismes d’habitations à loyer modéré (bailleurs sociaux) font appel au soutien des collectivités publiques afin d’équilibrer leurs opérations. Ce soutien se manifeste, notamment, par la garantie d’emprunt. Au 1^{er} janvier 2022 l’agglomération enregistrait 80 690 811,76€ de capital garanti auprès des banques pour le compte des bailleurs sociaux. Afin de contenir les montants garantis tout en maintenant un soutien auprès des bailleurs sociaux, il a donc été décidé de réfléchir à l’élaboration d’un règlement d’attribution des garanties d’emprunt aux bailleurs sociaux cadrant les conditions d’octroi. Ce travail a débuté sur la fin de l’année 2022 en lien avec l’élaboration du budget.



Création d’une permanence avec le CAUE pour bénéficier de conseils en architecture et d’urbanisme

Fin 2023, le Pays de Fontainebleau s’est rapproché du Conseil d’architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de Seine-et-Marne (CAUE77) pour la création de permanence physique sur le modèle de l’Adil et de France Rénov’. À partir de 2024, les habitants du Pays de Fontainebleau élargi au Sud Seine-et-Marne auront la possibilité de prendre de rendez-vous en présentiel. Le CAUE a également développé la possibilité d’échanges en visio.

Il s’agit d’un service personnalisé pour toute démarche de projet architectural et paysager (réhabilitation, restructuration, extension, agrandissement, surélévation, construction contemporaine) en amont d’un projet de construction ou de plantation. Toutefois, ce conseil ne se substitue pas à un accompagnement par un architecte ou un paysagiste professionnel.

La permanence aura lieu tous les trimestres à partir du début de l’année 2024, le mercredi au siège de l’agglomération.

Accusé de réception en préfecture
 077-200072346-20241003-2024-131-DE
 Date de réception préfecture : 03/10/2024

Le logement social

Le service logement de la CAPF : un accompagnement des demandeurs de logement social

Missions

Le service logement de l'agglomération est un lieu d'enregistrement régional des demandes. Il joue le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux et enregistre les demandes. Il a été créé avant les années 2000.

1571 demandes enregistrées ou renouvelées

- 1370 demandes pour l'agglomération
- 201 demandes pour des communes extérieures

Le nombre de demandes

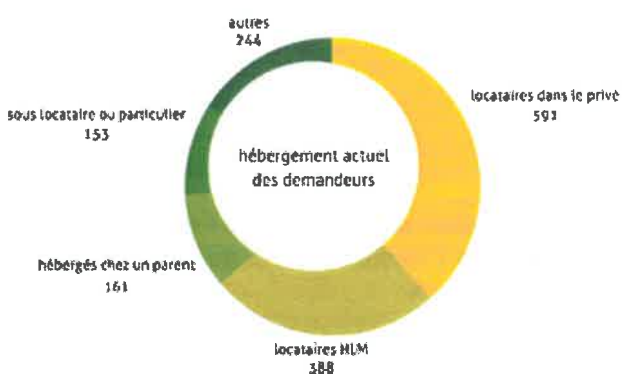
Comme chaque année une augmentation sensible du nombre de demandeurs est encore constatée. C'est en partie lié à la production de logements dynamique sur le territoire, principalement à Fontainebleau et Avon.

Composition familiale et type de logement demandé

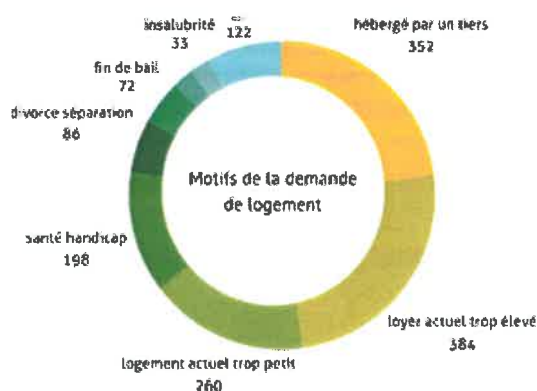
Pour l'année 2023, les demandeurs de logement sont majoritairement des personnes seules (48 %) et des familles monoparentales (28 %), comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà.

Ainsi, les logements les plus demandés sont des appartements de type 1 et 2 (48 %) et type 3 (29 %). C'est pourquoi l'agglomération souhaite appuyer la création de petits logements correspondant à cette demande

Demandes par type de logement actuel



Motifs de la demande de logement



Communes souhaitées

Les demandes concernent principalement le cœur urbain pour profiter de la proximité de la gare, de l'hôpital et du bassin d'emploi.

Faits marquants

Le nombre de demandes de logement social est passé de 2,4 millions en 2022 (dont 1,7 million de ménages en attente d'un premier logement et 700 000 déjà logés dans le parc existant) à 2,6 millions en 2023. Ce chiffre record est en hausse de 7,5% alors que la construction de logements sociaux est à son plus bas niveau depuis 2005 (chiffres de l'Union sociale pour l'habitat). Cette progression vaut pour l'ensemble du territoire.

Fonds Solidarité Logement - FSL

Le Pays de Fontainebleau adhère au dispositif de Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Seine-et-Marne en lieu et place de ses communes membres ou des anciens EPCI. Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un fonds qui permet d'attribuer des aides financières pour le paiement des dettes locatives en faveur des personnes en difficulté sous conditions de ressources. Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (privé/ public) Il permet de couvrir le dépôt de garantie, le premier loyer, les frais d'installation, la garantie aux impayés de loyer et dettes de loyers, ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie.

Le Département consacre 7 millions d'euros par an à ce dispositif. L'agglomération y contribue à hauteur de 21 259€ pour un accompagnement de plus de 230 ménages aidés du territoire totalisant environ 200 000 euros d'aides

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Association Empreintes pour les logements d'urgence

L'agglomération dispose d'une convention avec l'association Empreintes dont l'objet est d'accueillir, héberger et réinsérer des personnes en difficulté.

L'agglomération bénéficie à ce titre de 2 logements de type 2 (1 ou 2 personnes) et 1 logement de type 3 (3 ou 4 personnes).

Pour l'année 2023, l'association a réalisé 2 entrées, contre 4 en 2022. Le taux d'occupation pour cette année s'élève à 63,76 %.

La communauté d'agglomération a versé une subvention de 43 568 € pour l'année 2023 qui correspond à 81,04 % du total des charges de ce dispositif, les 18,96 % restants correspondent aux loyers versés par les personnes hébergées (environ 12 % du montant des loyers).

Profil des personnes hébergées en 2023
2 ménages dans la tranche d'âge 36-45 ans.
1 ménage en CDI
1 ménage en CDD de + de 6 mois

Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : l'intercommunalité chef de file en matière d'attributions

Suite à la réforme des attributions, la mise en place de la CIL est une obligation et permet d'instituer une instance stratégique et partenariale pour suivre la demande et les attributions des demandes en logement social. Ainsi l'agglomération a proposé une liste des membres au Préfet afin de la mettre en place et lui permettre d'élaborer les documents afférents. Elle est composée de trois collèges : celui des collectivités, celui des professionnels du logement social, notamment les bailleurs sociaux et celui des usagers et des associations.

Élaboration d'un document-cadre relatif aux garanties d'emprunt en faveur des bailleurs sociaux

La production de logements sociaux est en concurrence directe avec l'habitat privé pour l'acquisition de foncier. Les organismes d'habitations à loyer modéré (bailleurs sociaux) font appel au soutien des collectivités publiques afin d'équilibrer leurs opérations. Ce soutien se manifeste, notamment, par la garantie d'emprunt.

Cette garantie fait porter par les collectivités territoriales le risque en contrepartie d'un droit de réservation sur les logements sociaux. Afin de limiter le poids de cette garantie et de mieux la répartir sur les acteurs locaux, le Pays de Fontainebleau garantit les bailleurs à hauteur maximum de 30 % des emprunts et si les opérations s'inscrivent dans les objectifs du PLH en matière de logement social. Un document cadre a été élaboré afin que chaque demande puisse être analysée et correspondre aux critères de l'agglomération en lien avec les orientations du PLH.

La SEM du Pays de Fontainebleau

Depuis les études de faisabilité jusqu'à la livraison, la SEM Pays de Fontainebleau développe des projets répondant aux nouveaux besoins du territoire : logements, résidences étudiantes, maisons de santé, sièges sociaux, complexes de loisirs, commerces ou toutes autres réalisations urbaines. Elle réalise des opérations d'aménagement foncier et prend en charge la globalité des projets en assurant la maîtrise complète de la programmation et des procédures réglementaires et administratives. Elle intervient dans le cadre de mandats à la maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.



Chiffres-clés 2023

Chiffre d'affaires
3,12 M €

Chiffre d'affaires
63,5 M €

985 K€
Production immobilière à Digne

239,5 K€
Production immobilière à Digne à compétence

1,9 K€
Production immobilière à Digne à compétence

34,5 K€
Autres réalisations



40
Logements

12
Bureaux et commerces

600 143 €
Régularité et réduction de la dette

6 158 m²
Surfaces communales



SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU
AMÉNAGEMENT & HABITAT

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



MOBILITÉS

Les réseaux de bus du territoire



Le réseau de transport en commun

Le réseau de transport en commun : une année marquée par l'unification du réseau. Les communes du Pays de Fontainebleau sont desservies depuis 2023 par un unique réseau (Fontainebleau-Moret). Ce réseau est géré par Ile-de-France mobilités et dorénavant par un opérateur unique : Transdev. Précédemment 5 réseaux circulaient sur le territoire communautaire. C'est donc un bouleversement dans l'organisation de l'offre.

L'agglomération contribue financièrement au fonctionnement de ce réseau pour un montant global de plus d'1 Million d'euros tandis qu'IDFM y consacre plus de 16 Millions d'euros.

L'agglomération se veut un interlocuteur de terrain incontournable auprès d'Île-de-France Mobilités et agit activement pour être entendue en termes de suivi et de développement d'offre sur son territoire.

Le passage en Délégation de Service Public : un opérateur unique depuis 2023

En 2020-2021, Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités pour l'ensemble des collectivités de la région, a engagé la mise en concurrence des réseaux de bus qui a été effective en août 2023 sur le territoire de l'agglomération. En 2022, IDFM a désigné Transdev comme nouveau et unique délégataire de service public du Pays de Fontainebleau. IDFM a ainsi proposé une nouvelle offre aux habitants en août 2023. Au regard des nombreuses difficultés et inadaptations que rencontrent les usagers, la CAPF s'est fait le relais des problématiques des communes et des habitants auprès de la région.

Des points réguliers avec IDFM pour adapter les lignes au quotidien des habitants et faire remonter les réclamations

La CAPF a mis en place des rencontres hebdomadaires avec les équipes offre bus d'IDFM, ainsi que son opérateur (Transdev Pays de Fontainebleau). Le but de ces échanges est de trouver des solutions aux dysfonctionnements, et échanger sur les problématiques que rencontre l'opérateur.

- Travail sur le développement de l'offre de transport sur le territoire
- Travail sur les problématiques de capacité de l'offre
- Travail sur les problématiques de régularité au niveau national.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Participations aux titres de transports

Aide aux lycéens

L'agglomération propose une aide financière de 75 € par an au forfait IMAGINE R scolaire pour chaque lycéen domicilié sur le territoire. 480 élèves sont concernés pour 2023-2024 contre 580 en 2022-2023. Depuis 2019, une baisse du nombre d'élèves aidés est constatée.

La participation financière globale de l'agglomération s'élève à 36 000 €

Aide aux séniors

Le Pass Local est un titre de transport spécifique destiné aux personnes âgées d'au moins 65 ans soumises à l'impôt sur le revenu, les autres personnes ayant accès à d'autres forfaits adaptés à leur situation gérés directement par IDFM.

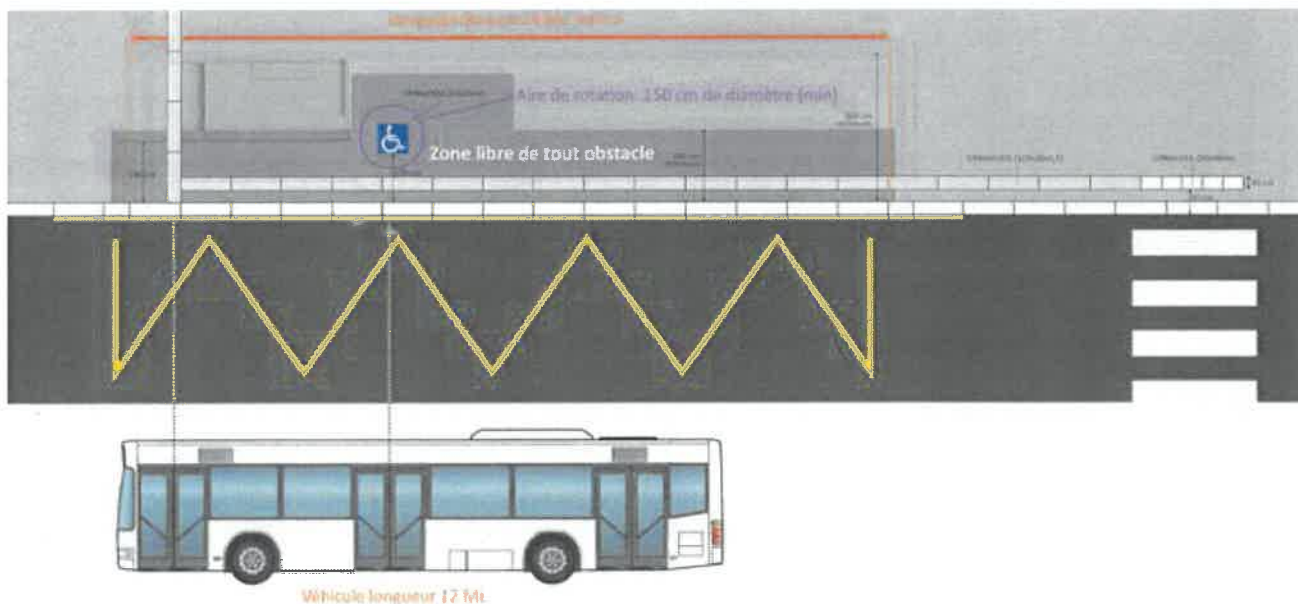
94 habitants du territoire étaient détenteurs du Pass Local en 2023, nombre en nette diminution depuis la crise sanitaire et la mise en place du pass Navigo Senior en 2020. Les détenteurs du Pass Local sont très majoritairement des habitants du cœur urbain.

La participation financière globale 2023 s'élève à 26 500 euros.

imagine R, 80 élèves
pour un montant de
36 000 €



Pass local, 94 abonnés
pour un montant de
26 500€



Accessibilité des arrêts de bus du territoire

En 2023, l'agglomération a poursuivi son action en faveur de l'amélioration de l'accessibilité des points d'arrêt de bus en collaboration avec les communes, les transporteurs et Ile-de-France Mobilités (IDFM). Un diagnostic de l'accessibilité des arrêts a été réalisé sur le cœur urbain de Fontainebleau-Avon. Ce diagnostic a permis d'auditer les 97 arrêts des lignes 1, 3 et 8, les zones d'embarquements, les abris, les totems, l'information voyageur. Grâce à ce diagnostic des travaux ont pu être réalisés et d'autres sont à venir, à noter entre autres :

- **suppression des bandes podotactiles non conformes,**
- **installation de nouvelles bandes de guidage,**
- **marquage des arrêts pour les conducteurs,**
- **marquage des zones UFR (usagers en fauteuil roulant)**
- **déplacement de certains mobiliers urbains qui entravaient la circulation des usagers.**

L'objectif est d'atteindre un taux de 90 % d'accessibilité des arrêts.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Une politique cyclable en développement

Gestion des consignes vélos sécurisées

Le Pays de Fontainebleau assure la gestion des deux consignes à vélos sécurisées situées à la gare de Fontainebleau-Avon par l'intermédiaire de la société Transdev.

Chaque abonné a accédé en moyenne 81 fois dans l'année à l'abris vélo.

En lien avec IDFM, la CAPF étudie l'extension de ce parking vélo avec 100 places supplémentaires, ainsi que le développement de stationnements cyclables sur les autres gares du territoire.

112 places
30 € / an
112 usagers
9 133 utilisations

Élaboration du Schéma Directeur Cyclable 2024-2034

«Développer l'usage du vélo et sa pratique au quotidien»



Au regard de la nécessité de passer à une agglomération décarbonée et de la demande forte de développement d'aménagement cyclable (itinéraires et stationnements sécurisés), l'agglomération a décidé dès fin 2021 de lancer l'élaboration de son schéma directeur cyclable.

Fin 2022, le marché a été attribué à BL évolution, conseil en transition écologique et expert en mobilités.

En 2023 a été menée l'élaboration de ce schéma directeur cyclable en trois temps significatifs:

- Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic partagé,
- Phase 2 : Proposition de scénarios,
- Phase 3 : Réalisation du plan d'actions et d'un plan d'investissement à court, moyen et long terme.

Finalisation du projet fin 2023 permettant une dernière consultation des communes avant adoption finale en 2024.

Ce travail s'est réalisé en 9 mois avec une forte participation des usagers notamment l'association locale La Vie à Vélo et CASA. Des réunions publiques et des ateliers avec les communes et les acteurs ont permis de concevoir un plan très ambitieux pour les années à venir.

Constat : 2/3 des habitants du Pays de Fontainebleau vivent à moins de 20 minutes à vélo d'un pôle du territoire

Quelques chiffres du Plan Vélo :

144km de liaisons cyclables/ 26 millions d'investissement à prévoir / 23 actions pour développer le système vélo autour de 4 axes .

Axe 1 : aménager un réseau cyclable à l'échelle intercommunale

Axe 2 : développer les services (stationnements, bornes, abris sécurisés, réparation, etc)

Axe 3 : rendre le vélo plus attractif pour les habitants

Axe 4 : garantir la gouvernance, le suivi des actions et la répartition des rôles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

L'offre ferroviaire - ligne R

6 gares situées à l'Est du territoire de l'agglomération desservent la gare de Lyon.

Il est à noter une nette progression de voyageurs empruntant le train pour des motifs de loisirs, les Parisiens cherchant des espaces de respiration à proximité de la capitale.

Chaque gare, hormis Héricy et la halte forestière, possède un parking vélo. Le renforcement et la création du parc de stationnement de Bois-le-Roi a été acté par IDFM en partenariat avec la SNCF. La CAPF a permis à la commune et la Vie à Vélo de s'exprimer sur ce projet et le faire évoluer à la marge. Le projet d'extension du pôle gare Fontainebleau-Avon est en phase réflexion, la commune porte un nouveau projet urbain sur ce même secteur.

En 2023

4 395 905 montées à Fontainebleau-Avon

1 415 269 montées à Bois-le-Roi

58 036 montées à Chartrettes

164 904 montées à Bourron-Marlotte

86 745 montées à Héricy

89 052 montées à Vulaines



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

- Le plan climat air energie territorial
- Les chantiers et instructions permis de construire
- L'eau potable
- L'assainissement
- La fibre
- La collecte et le traitement des déchets ménagers

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL À MI-PAROURS

Adopté en Conseil communautaire de décembre 2020, pour une durée de 6 ans, le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil réglementaire, à la fois stratégique et opérationnel, permettant à l'agglomération de prendre en compte pour le territoire l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. Alliant élus, acteurs socio-économiques, associations, experts locaux et citoyens, le PCAET (2020-2023) propose une stratégie et un programme d'actions à réaliser sur le territoire pour limiter la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, baisser la consommation d'énergie fossile et développer la production d'énergies renouvelables.

Au 30 décembre 2023 : un taux d'avancement global de 62%
Le stade de réalisation diffère d'une action à une autre et le constat révèle que sur les 31 actions :

- 6 actions en attente de concrétisation ;
- 14 actions en cours ;
- 11 actions terminées et/ou opérationnelles et restent à pérenniser.

La stratégie territoriale du PCAET, déclinée selon les objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, août 2015), se décompose en 5 orientations stratégiques :

- **Orientation n°1** : Vers une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre,
- **Orientation n°2** : Vers une consommation énergétique davantage raisonnée du territoire
- **Orientation n°3** : Pour une augmentation de la production d'énergie renouvelable d'origine locale
- **Orientation n°4** : Vers une baisse des émissions de polluants atmosphériques et une meilleure protection de la santé de la population
- **Orientation n°5** : Pour l'anticipation d'événements climatiques extrêmes, tels que les inondations

Il identifie **31 défis à relever**, organisés autour de 4 axes thématiques :

- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment,
- Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,
- Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,
- Adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Panorama de l'avancement de quelques actions à mi-parcours

Action 1 : Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés et bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique

Espace France Rénov' - Ma prime Rénov' - Permanences ADIL. voir bilan pages habitat (53-55)

Action 5 : Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti

Soucieuse d'accompagner les actions qui œuvrent dans le sens de la transition écologique, de la sobriété énergétique ou encore de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de carbone, la CAPF a décidé de mettre en œuvre un outil incitatif de rénovation énergétique au service des communes. Ainsi, elle a lancé en mars 2023 son fonds de concours « sobriété énergétique », destiné à la rénovation énergétique du patrimoine communal, sur une période 3 ans. Au total, une enveloppe de 50 € par habitant soit 3 450 750,00 € sera mobilisable entre 2023 et 2026 pour financer les travaux de rénovation énergétique comprenant notamment l'isolation ou le changement de chauffage vers une énergie renouvelable, permettant une économie d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la situation avant-projet.

Action 11 : Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de l'agglomération. La fibre est déployée via ORANGE sur Avon et Fontainebleau. Pour les 24 autres communes, les travaux de déploiement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Seine et Marne Numérique avec des travaux financés par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

En outre, une convention a été signée avec Seine et Marne Numérique pour le déploiement de la fibre sur 301 sites isolés, à rendre raccordables sur le territoire de l'agglomération, sur la période 2023-2026, et ce, pour un coût d'investissement de 411 140€ sur quatre ans.



Action 13 : Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables

De par ses missions de protection de l'eau, et de par sa compétence développement économique, une étude sur l'élaboration d'une feuille de route en matière de foncier agricole est en cours de réalisation sur 2023. La Communauté d'agglomération met et mettra en place des plans d'actions pour animer les pratiques agricoles aux abords des aires d'alimentation de captage prioritaires (AAC) et accompagner à l'installation et/ou diversification d'exploitations agricoles.

Zoom sur l'opération ECORCAIR :

Il s'agit d'un projet lancé en 2020 par les universitaires de Mines ParisTech, rattachés au collectif de chercheurs Particitae spécialisé dans les sciences participatives.

Il consiste à extraire des écorces de platane afin de les analyser pour ainsi cartographier la pollution liée principalement au trafic routier. En effet, ces arbres sont très sensibles aux particules fines et représentent un excellent indicateur de l'intensité de la pollution dans la ville.

En 2023, l'agglomération du Pays de Fontainebleau s'est associée à l'école des Mines Paristech pour mener l'opération de cartographie de la pollution sur l'ensemble du territoire.



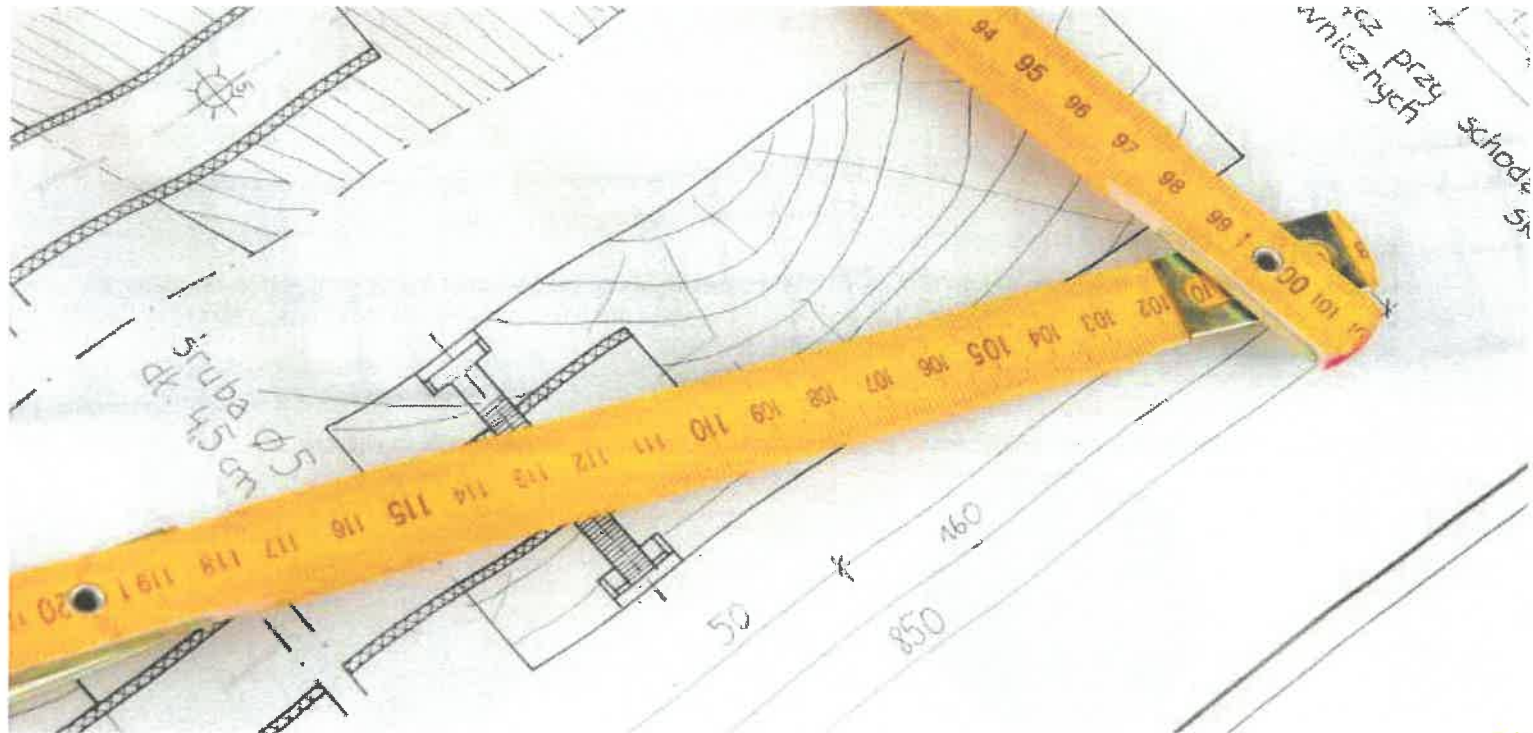
Du 20 mars au 30 avril,
participez à l'observation de
l'environnement

Les écorces sont des capteurs passifs de la poussière urbaine. Dressons ensemble la cartographie des points de vigilance en déposant des échantillons à l'Ecole des Mines.

Pour participer RDV sur www.geosciences.minesparis-psl.eu/ecorcair/



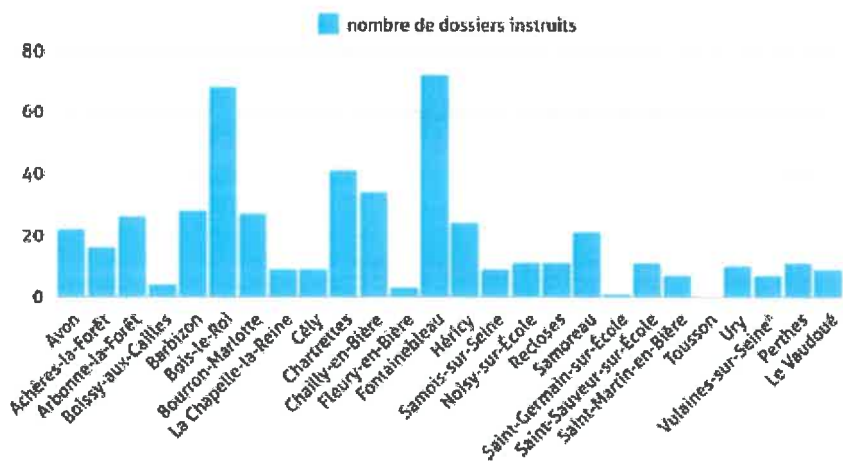
Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LES CHANTIERS ET INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service instruit au titre de la compétence eau et assainissement les permis de construire. En 2023, il y a une baisse de 279 dossiers au total par rapport à 2022.

**794 dossiers
de permis de construire
instruits**



Le service autorise les demandes de raccordements aux réseaux d'eau potable et eaux usées :

112 autorisations eau potable en 2023

109 autorisations eaux usées en 2023

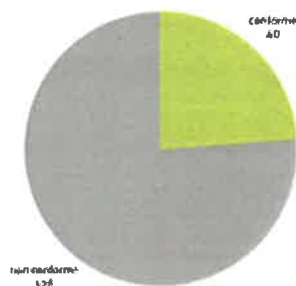


Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

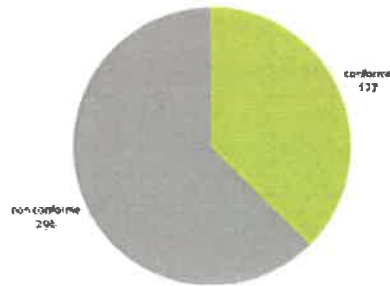
Le diagnostic assainissement

La communauté d'agglomération a voté lors du conseil communautaire du 12 juillet 2018, l'obligation de réaliser un diagnostic assainissement lors de la cession de biens à l'échelle des 26 communes situées sur son territoire. Le service s'assure ainsi du bon raccordement de la totalité des eaux usées au réseau public.

Assainissement non collectif



Assainissement collectif



Contrôle par quartier

Un audit des réseaux eaux usées et eaux pluviales est réalisé sur des rues entières, de manière à corriger l'afflux d'eaux claires parasites qui vont vers les stations d'épuration, appelé les contrôles par quartier.

Cet audit se fait tant en domaine privé que public.

Les communes concernées en 2023 :

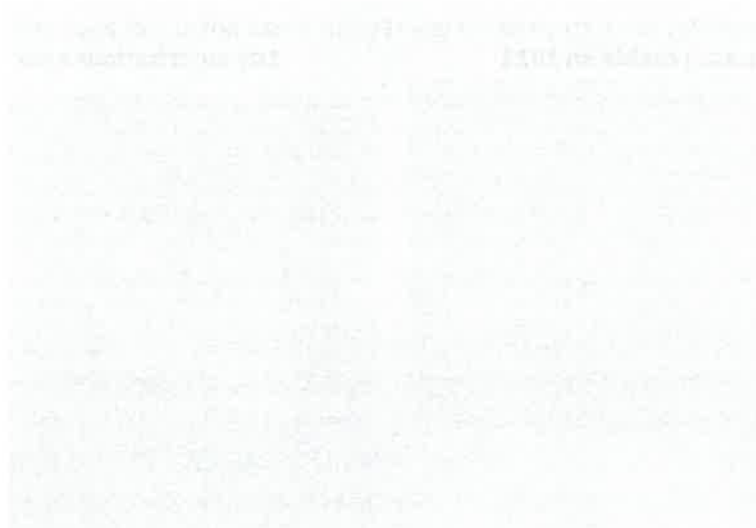
Avon, Bois le Roi, Bourron-Marlotte, Fleury en Bière, Fontainebleau, Héricy, Perthes en Gâtinais, recloses, Samoisi sur Seine et Samoreau.

Gestion des eaux pluviales

Depuis 2018, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle est la règle prioritaire.

L'agglomération s'est engagée dans une politique de gestion des eaux pluviales qui vise à limiter les rejets dans les réseaux, en régulant les débits et surtout en favorisant l'infiltration.

Cette gestion impose de s'adapter à chaque situation et projet grâce à plusieurs solutions en prenant en compte les mesures de perméabilité des sols :



Les avantages de cette gestion :

- Limitation du ruissellement et de la pollution des eaux,
- Limitation du risque de débordement des réseaux,
- Respect du cycle de l'eau et alimentation des nappes phréatiques,
- Élimination naturelle des polluants par les végétaux et les UV,
- Végétalisation des espaces urbains, amélioration du cadre et de vie et du confort,
- Création d'îlots de fraîcheur et de biodiversité,
- Économies sur les infrastructures.

Travaux menés en 2023

• Achères-la-Forêt

Reprise de puisard RD 63

Montant de l'opération : 2 985€

• Arbonne-la-Forêt

Terrassement abords bassin

Montant de l'opération : 2 709€

• La Chapelle-la-Reine

Réhabilitation des réseaux des eaux pluviales
Rue Villionne

Montant de l'opération : 12 980€

• Barbizon

Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales

Montant de l'opération : 192 100€

• Boissy-aux-Cailles

Entretien des réseaux

Montant de l'opération : 3 618€

• Reprise d'avaloirs dans les rues Bariller à Bourron-Marlotte et de Montmélian à Samoreau

Montant de l'opération : 7 900€



Perspectives 2024

- Lancer un état de lieux des rejets non domestiques et lutter contre les rejets polluants en milieu naturel,
- Poursuivre le schéma directeur assainissement à l'échelle de 14 communes : l'objectif est de doter l'agglomération du programme précis de travaux. Cette étude permet également de définir les zonages d'assainissement (eaux usées et pluviales), documents annexés obligatoirement aux documents d'urbanisme,
- Réaliser un schéma directeur eau potable à l'échelle de l'Agglomération. Cette étude planifiée sur 5 ans a pour objectif de :
 - Réaliser un état des lieux des infrastructures,
 - S'assurer que les ressources et le réseau de distribution d'eau potable permettent une desserte satisfaisante des usagers,
 - Définir une politique cohérente sur le territoire unifié, et sécuriser l'alimentation à l'échelle du territoire.



EAU POTABLE

L'agglomération réalise les études et travaux en investissement pour la compétence eau potable avec ci-dessous les opérations majeures



**32 points de captage - 41 châteaux d'eau ou réservoirs
4.9 M m³ d'eau potable**

La compétence « eau potable » est exercée par notre agglomération sur 26 communes et se définit par la production et la distribution d'eau potable. La production d'eau potable de l'Agglomération est assurée par 32 points de captage dans les nappes phréatiques. Cette eau est selon sa composition soit chlorée soit traitée préalablement puis chlorée avant envoi dans 622 km de réseaux de distribution.

Dans le cadre de cette compétence, ses missions sont :

- L'organisation et la mise en œuvre de la politique en eau potable,
- La gestion et le suivi des contrats de délégation de service public,
- La gestion et l'exploitation des ouvrages (forages, châteaux d'eau, réseaux)
- L'instruction des permis, les demandes de raccordement,
- Gestion des abonnés

Les faits marquants 2023 :

Avon

Reprise étanchéité sur château d'eau
Montant de l'opération : 43 772€

Perthes

Réhabilitation du château d'eau de Perthes en Gâtinais
Montant de l'opération : 581 000€

Tousson

Renouvellement d'une pompe forage et étude environnementale d'un nouveau forage
Montant de l'opération : 17 800€

Barbizon

Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable – RD 64
Montant de l'opération : 1 100 000€
Reprise étanchéité de la bache eau potable
Montant de l'opération : 17 100€

Bois-le-Roi

Travaux de sécurisation et colonnes de refoulement sur forage
Montant de l'opération : 12 000€

Travaux de renouvellement de branchements plombs sur plusieurs communes :

Bois-le-Roi, Chailly-en Bière, la Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Héricy, Samoreau, Ury, le Vaudoué, Vulaines-sur-Seine
Montant global : 92 700€

Travaux ponctuels sur réseaux :

Ury, Chartrettes, Héricy
Montant des interventions : 44 700 €

Travaux sur plusieurs réservoirs :

Diagnostic amiante et plomb à Boissy-aux-Cailles, Cély, Fleury-en-Bière, Chailly-en-Bière, Recloses et Ury
Montant de l'opération : 4 800 €

Enquête publique DUP instauration des périmètres de captage : captage de Saint Martin-en-Bière et Cély : 3 400€



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



ASSAINISSEMENT

L'agglomération réalise les études et travaux pour la compétence assainissement. La compétence « assainissement » est exercée par notre agglomération sur 26 communes et désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel (rivières, sols...).

La qualité de l'assainissement constitue un enjeu majeur pour la protection du cadre de vie. Porteuses de charge polluante, les eaux usées ou effluents ne peuvent en effet être rejetées en l'état dans la nature.

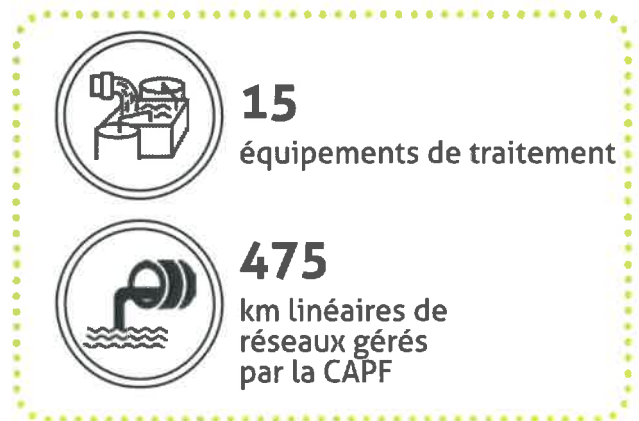
Selon les conditions et le zonage d'assainissement, deux systèmes sont possibles : l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif.

L'assainissement collectif désigne par définition un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend les 15 équipements de traitement que les 475km de réseaux gérés par l'Agglomération.

L'assainissement non collectif désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques (WC, cuisine, salle de bains...) pour les logements non raccordés à un réseau public d'assainissement public.

Dans le cadre de cette compétence, ses missions sont :

- L'organisation et la mise en œuvre de la politique en assainissement,
- La gestion et le suivi des contrats de délégation de service public,
- La gestion et l'exploitation des ouvrages (stations d'épuration, réseaux)
- L'instruction des permis, les demandes de raccordement, les contrôles de conformité,
- La gestion des usagers.



Faits marquants 2023 :

Fleury-en-Bière

Curage réseaux et inspections télévisées
Montant de l'opération : 21 200€

Fontainebleau

Etudes des galeries souterraines du Château de Fontainebleau
Montant de l'opération : 3 950€

Barbizon

Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement – RD 64
Montant de l'opération : 473 600€

Chartrettes

Travaux de création d'un réseau d'assainissement Rue du Jard
Montant de l'opération : 315 000€

La Chapelle-la-Reine

Réhabilitation réseaux EU Rue de Vilonne
Montant de l'opération : 12 200€

Travaux ponctuels sur réseaux :

La Chapelle la Reine
Montant des interventions : 26 000€

Travaux ponctuels Héricy

Montant des interventions : 26 700 €

Etude analyse de risques réseaux et stations d'épuration :

La Chapelle la Reine, Perthes, Héricy
Montant de l'opération : 7 250€

Bourron-Marlotte

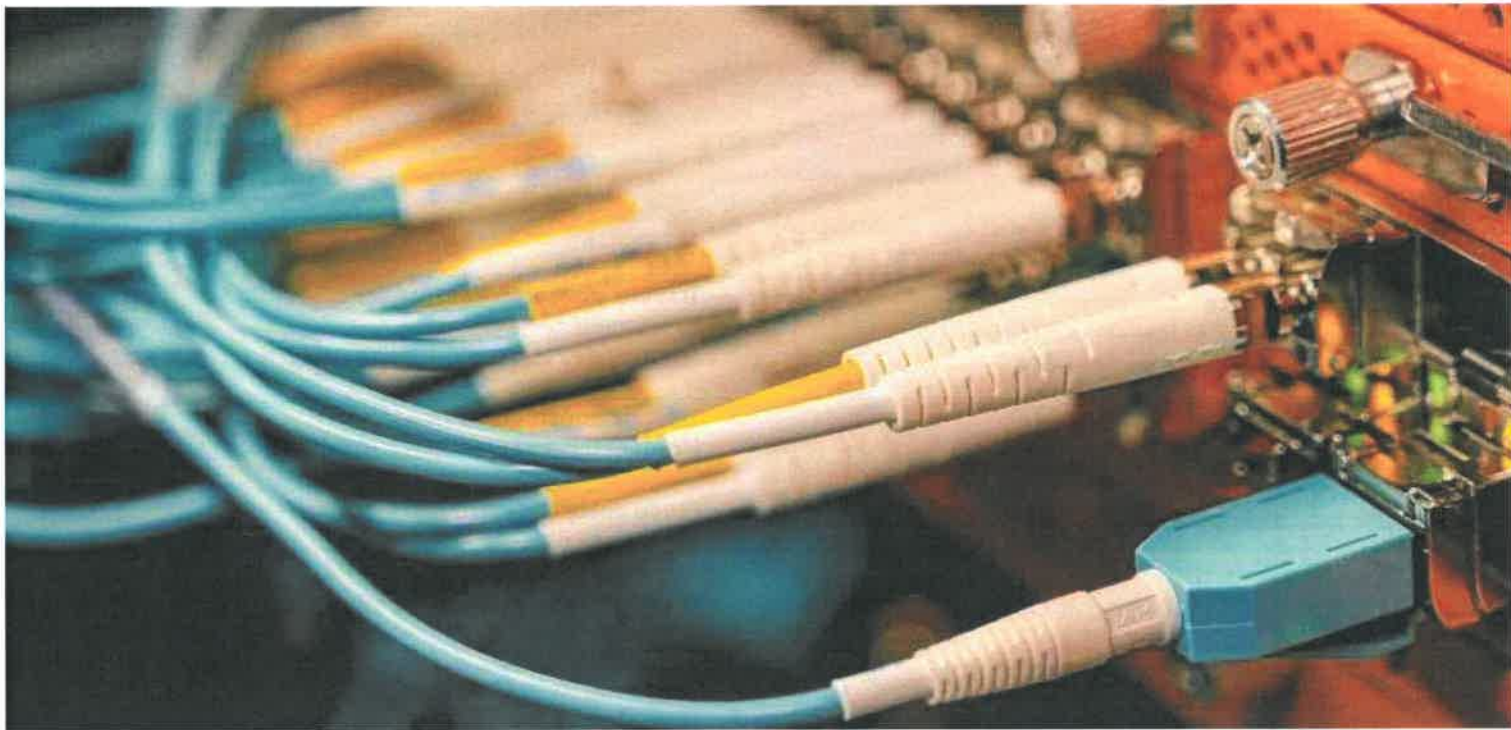
Intervention station d'épuration
Montant de l'opération : 14 900€

Samoreau

Etude avant-projet pour la création d'un bassin de stockage restitution eaux usées
Montant de l'opération : 11 500€



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



LA FIBRE OPTIQUE ET HAUT DÉBIT

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de l'agglomération par Orange pour le cœur urbain et Seine-et-Marne numérique pour les autres communes. État du déploiement au 31 décembre 2023.

Commune	DEPLOYEES	RAF	RACCORDEES	Taux de pénétration
ACHERES LA FORET	587	44	369	63%
ARBONNE LA FORET	452	7	0	0%
BARBIZON	969	3	609	63%
BOIS LE ROI	3097	91	1958	63%
BOISSY AUX CAILLES	167	1	119	71%
BOURRON MARLOTTE	1611	125	690	43%
CELY	616	0	275	45%
CHAILLY EN BIERE	1047	111	604	58%
CHARTRETTES	1178	71	799	68%
FLEURY EN BIERE	335	2	243	73%
HERICY	1158	143	318	27%
LA CHAPELLE LA REINE	918	304	453	49%
LE VAUDOUE	398	93	203	51%
NOISY SUR ECOLE	961	92	569	59%
PERTHES	899	76	477	53%
RECLOSES	441	19	163	37%
SAMOIS SUR SEINE	1083	192	469	43%
SAMOREAU	1065	207	50	5%
ST GERMAIN SUR ECOLE	165	0	98	59%
ST MARTIN EN BIERE	372	18	273	73%
ST SAUVEUR SUR ECOLE	541	7	384	71%
TOUSSON	174	29	107	61%
URY	465	27	272	58%
VULAINES SUR SEINE	1189	92	331	28%
TOTAL	19 888	1 754	9 833	49%

En outre, une convention a été signée avec Seine et Marne Numérique pour le déploiement de la fibre sur 301 sites isolés, à rendre raccordables sur le territoire de l'agglomération, sur la période 2023-2026, et ce, pour un coût d'investissement de 411 140€ sur quatre ans

**ALORS NATURELLEMENT, MON VILLAGE,
JE LE MAINTIENS AUSSI PROPRE QUE CHEZ MOI.**

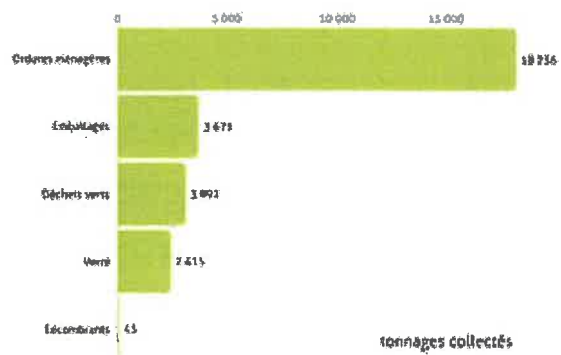


LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis 2018, l'agglomération a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence à trois syndicats de traitement :

- le SMITOM-LOMBRIC,
- BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing
- et le SIREDOM.



Autres collectes



39 bornes textile sont implantées sur le territoire. 2,4 kg/hab sont aujourd'hui captés, soit une hausse de 16% par rapport à 2022.



- INSEAD : 36,97 tonnes
- Lycée Uruguay à Avon : 14,15 tonnes
- Lycée F1 à Fontainebleau: 9,88 tonnes



Livraison de 922 composteurs individuels.

41 animations scolaires autour du compostage, 2 établissements scolaires ont été dotés.

3 résidences ont été dotées et accompagnées (Bois Fleury et Val vert à Avon et l'arbre sec à Fontainebleau)



En 2023, les Journées #ForêtBelle se sont tenues les 17, 18 et 19 mars sur l'ensemble du territoire du SMICTOM.

- 40 points de ramassage
- 6 tonnes de déchets ramassés (incluant la D138)
- 1500 citoyens mobilisés
- 6 établissements scolaires participants

Le grand ramassage de déchets sur la RD 138 (route de Bourgogne) entre le carrefour de la Croix de Toulouse et le giratoire de Bourgogne, le dimanche 19 mars de 9h à 12h, a constitué l'action « coup de poing » des Journées #ForêtBelle 2023.

Nombre de participants : 200 et Déchets collectés : 1 tonne dont 500 kg d'encombrants.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

SPORT CULTURE

SOMMAIRE

Les équipements sportifs

La vie associative

Le sport et l'olympisme



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Principaux investissements réalisés

Mahut :

- Travaux de voirie : 50 900 €
- Éclairage des courts de tennis extérieurs : 68 120 €
- Extension TGBT Mahut : 16 400 €
- Étanchéité Maison des Sports : 5 150 €
- 20 arroseurs Hunter : 1 011 €
- Regarnisseur à disques : 19 674 €
- 2 débroussailleuses : 1 941 €
- Mise aux normes aire de lancer poids : 2 772 €
- Alarme sous-sol maison des sports : 5 414 €
- Ventilation des locaux techniques 4 736 €

Coubertin :

- Armoire électrique des pompes de relevage : 2 777 €
- Tondeuse auto portée IZEKI : 44 023 €
- But de football à 8 : 1 641 €

Stade de Chailly en Bière :

- Pompe d'arrosage 6 937 €

Stade Gonzo :

- Pare ballons : 12 342 €
- But de football à 8

Stade d'Achères La Forêt :

- Buts de football à 8 : 10 520 €
- Mise en sécurité fenêtres : 4 308 €
- Travaux menuiserie vestiaires : 1 620 €

Gymnase Poirier Bourron-Marlotte :

- Remplacement porte d'entrée du gymnase : 12 535 €



Piscine de la Faisanderie



Bilan piscine
Fréquentation globale :
96 740 usagers

Nombre d'adhérents aux activités

- Apprentissage adulte : 30
- Aquabike : 155
- Aquaphobie adulte : 3
- Aquaphobie enfant : 4
- Gym aquatique : 80
- Jardin aquatique/sauv'nage : 118
- Natation pré-natale : 17
- Perfectionnement adulte : 46
- Cours collectifs enfant : 39
- Cours particuliers adulte : 46

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

La vie associative

2023 est la première année de mise en place des nouveaux statuts. De nouvelles associations ont bénéficié d'un subventionnement intercommunal

Nom de l'association	Activités	Subvention attribuée
Subventions de fonctionnement		
Amicale du Personnel Intercommunal – API	Association du personnel	2 000 €
Avon Athlétisme Club	Athlétisme	2 000 €
	Subvention Exceptionnelle	2 000 €
Entente Sportive de la Forêt	Section Athlétisme	1 980 €
	Section Football	5 110 €
	Section Tennis	1 980 €
Samois Athlétisme	Athlétisme	1 900 €
	Subvention Exceptionnelle	700 €
Avenir Samoreau	Athlétisme	2 000 €
Pays de Fontainebleau Athlétisme	Athlétisme	78 000 €
	Subvention Exceptionnelle	12 000 €
Aviron du Pays de Fontainebleau	Aviron	19 500 €
Association Nautique Fontainebleau Avon Canoë – Kayak	Canoë Kayak	2 400 €
Vélo Club Fontainebleau Avon	Cyclisme	10 000 €
	Subvention Exceptionnelle	3 000 €
Comité de Défense des Usagers des transports – CODUT	Défense des Usagers	200 €
Pays de Fontainebleau Escrime	Escrime	4 500 €
	Subvention Exceptionnelle	2 500 €
Union Sportive Avonnaise Escrime	Escrime	8 000 €
	Subvention Exceptionnelle	2 000 €
Entente Football Pays de Fontainebleau	Football	6 000 €
Entente Sportive Pays de Bière	Football	10 000 €
Football Club Bois le Roi	Football	17 500 €
Olympique du Loing Football	Football	4 000 €
Racing Club du Pays de Fontainebleau	Football	44 000 €
	Subvention Exceptionnelle	3 000 €
Héricy Vulaines Samoreau Football Club - HVS FC	Football	9 500 €
Union Sportive Avonnaise Football	Football	50 000 €
Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon – CNFA	Natation	6 500 €
Association Sportive Subaquatique Avon et Fontainebleau	Plongée	500 €
Rugby Sud 77	Rugby	15 000 €
	Subvention Exceptionnelle	3 000 €
Club Ski Nautique Chartrettes	Ski Nautique	2 000 €
Association Sportive des Bords de Seine	Tennis	5 000 €
Tennis Club Chartrettes	Tennis	2 000 €

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Tennis Club de Bourron Marlotte	Tennis	1 600 €
Tennis Club de Fontainebleau	Tennis	15 000 €
Union sportive Bois le Roi	Tennis	12 000 €
	Tir à l'arc	500,00 €
Compagnie d'Arc Fontainebleau Avon	Tir à l'Arc	2 500 €
	Subvention Exceptionnelle	2 500 €
Réserve de Biosphère	Environnement	5 000 €
Événements		
Vélo Club Pays de Fontainebleau – Grand Prix Cycliste CAPF	Cyclisme	1 500 €
Comité de Seine et Marne D'athlétisme – Meeting D'athlétisme de Seine et Marne	Athlétisme	10 000 €
Fleury Animation – 14ème Festival Pop/Rock	Musique	1 500 €
Caméléart – Musique en Gâtinais	Musique	500 €
ProQuartet - Rencontres Musicales ProQuartet en Seine Et Marne	Musique	2 000 €
Entente Football Pays de Fontainebleau – Festival	Football Féminin	2 000 €
Concerts Du Pays de Bière	Musique	5 000 €
	Subvention Exceptionnelle	5 000 €
Tri-Aventure – Impérial Trail	Trail	1 500 €
Génération Artistique Héricy - Festival Des Briardises	Théâtre	20 000 €
Azimut Sport Compétition – Nordique Bellifontaine	Marche nordique	1 000 €
Festival Du Théâtre du Hérisson	Théâtre	4 500 €



Les 7 subventions ci-dessus sont allouées sur le budget annexe du Grand Parquet.

Manifestations Grand Parquet		
Grand Parquet Endurance – Concours International - Classique	Equitation	1 500 €
La Forêt s'Organise - Bonneau International Poney (BIP)	Equitation	2 000 €
Nature en fête	Nature, terroir, chasse	2 000 €
FTB Events – Fontainebleau classic Summer Tour	Equitation	1 500 €
Société Hippique Française – Grande Semaine de L'élevage	Equitation	5 000 €
CREIF - Meeting d'Automne de Concours Complet d'équitation	Equitation	1 500 €
Grand Parquet Endurance – Concours International	Equitation	1 500 €

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Le sport et l'olympisme

Le sport a occupé une place importante au sein de tous les services en 2023. Impliquée dans la dynamique Terre de Jeux et labellisés Centre de Préparation aux jeux, l'agglomération a déployé de nombreuses actions.

- L'Office de Tourisme a accompagné les délégations internationales en visite sur les centres de préparation. Cela s'est conclu par les signatures des coréens du sud au CNSD et de la délégation irlandaise au Stade Mahut.
- Le service jeunesse a continué le déploiement des graff sur les murs des écoles, gymnase des communes.
- Le service enfance a intégré l'olympisme dans l'ensemble des actions menées sur l'année scolaire.
- Le service sport a organisé l'aquathlon et accueilli sur ses équipements un grand nombre de manifestations
- Le service communication a mis à disposition des associations du matériel (podium, oriflammes, médailles) aux couleurs des JO.
- L'agglomération a participé aux comités de préparation et assisté aux manifestations en lien avec le passage de la flamme olympique programmé à l'été 2024.



PETITE-ENFANCE ENFANCE JEUNESSE SOLIDARITÉS

SOMMAIRE

Les relais petite enfance

L'accueil de loisirs

Les activités jeunesse

La convention Territoriale Globale

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Les élus communautaires ont souhaité, dès 2018, que chaque commune puisse bénéficier des services d'un Relais Petite Enfance. Aussi, se sont cinq Relais, animés par cinq agentes qualifiées, qui couvrent les 26 communes du Pays de Fontainebleau. L'année 2023 a été marquée par un travail de diagnostic, d'analyse et de structuration du service qui a conduit à un nouvel agrément avec la Caisse d'Allocation Familiale pour les années 2024-2026.

Le secteur enfance (3-10 ans) concerne la mise en œuvre d'un service d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif enfance pour 9 communes de l'agglomération.

En 2023, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire – Plan mercredi adopté en 2022, a été créé :

- Une « Instance familles » (3 réunions) comme lieu privilégié d'échange sur le fonctionnement de l'accueil de mineurs,
- Un groupe de travail sur question de la cohérence éducative qui aura en charge de proposer un référentiel éducatif support à l'action des animateurs. Ce groupe de travail a été ouvert à l'ensemble des élus et agents du territoire œuvrant dans le secteur de l'enfance.

Le secteur jeunesse (11-17 ans) concerne la mise en œuvre d'un service d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif enfance pour 11 communes de l'agglomération. Le service accueille les pré-ados et ados durant les vacances scolaires sur des journées appelées « journées oxygène ». De plus, comme chaque année, le service propose un séjour ados.

En juillet 2023, les jeunes ont passé 11 jours à Xonrupt-Longemer, dans les Vosges.



Le territoire vu par les enfants



Les petits artistes - Herthes



Les petits peintres - Saint-Martin-en-Bliancourt

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont un lieu d'accueil gratuit, d'information et d'accompagnement.

Les animatrices informent les professionnels de la petite enfance sur le cadre du métier de l'accueil individuel, accompagnent les démarches sur monenfant.fr, proposent des temps d'échange et d'écoute et des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis et les accompagnent dans leur parcours de professionnalisation.

Les animatrices informent les parents sur l'offre d'accueil existante sur le territoire. Elles facilitent la mise en relation avec les professionnels de la petite enfance, accompagnent les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur et valorisent l'offre de service monenfant.fr.



Conférence, la relation avec l'enfant - Grand Parquet

La diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire, les départs en retraite et le déficit d'image du métier ont conduit les RPE à s'engager dans une mission renforcée de promotion et de valorisation de cette profession. Cela s'est concrétisé par la mise en place d'une stratégie de promotion incluant la conception d'un plan d'actions pluriannuel, un des principaux objectifs du nouvel agrément 2024-2027.

D'autre part, en matière de parentalité, les RPE ont proposés des temps d'échanges et d'écoute, ont ouvert leur portes aux familles et réfléchissent à développer des espaces dédiés et adaptés en faisant appel aux partenaires en lien avec la parentalité.



274
assistants
maternels agréés



651
places
théoriques



1611
familles
avec enfant de -3ans

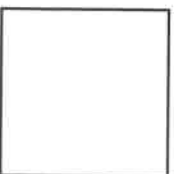
Données 2023 : les ateliers



577
ateliers d'éveil
(yoga, musique, lecture)



5
AM et GàD participants
en moyenne aux ateliers



18
enfants en moyenne

Données 2023 : les rendez-vous



26
temps forts
(fête, rencontre, spectacle)



274
AM et GàD aux 13 temps
de professionnalisation



13 264
contacts administratifs
(parents, professionnels)

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

L'enfance - jeunesse

L'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs du Pays de Fontainebleau, situé sur à Cély et pour 9 communes du territoire, propose des activités encadrées aux enfants les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi en période de congés scolaires (hors fin d'année, une semaine sur 2).

Les temps forts 2023 :

- Journée « Roue en folies » : journée d'animation autour du thème du vélo et des mobilités douces, dans la cour de l'école de Chailly-en-Bière (XXX familles accueillies).
- Les petits artistes : projet culturel en lien avec les écoles du secteurs (4 écoles en 2023)
- Aisance aquatique : deux stages organisés en partenariat avec la commune de Chartrettes (XXX enfants) dans le cadre du programme national de prévention des noyades.
- Spectacle de fin d'année 2023 à la salle de fêtes de Cély

En 2023, la capacité d'accueil des bâtiments a été relevée à 124 enfants afin de répondre aux besoins croissants des familles. Toutefois, la raréfaction des jeunes titulaires du BAFA (déficit de formations sur la période 2020-2022 en raison du COVID) et l'obligation de répondre aux normes d'encadrement règlementaires n'ont pas permis de répondre à l'objectif du service sur les mercredis.

Le service a participé, dans le cadre des accords avec la Caisse d'allocation Familiales de Seine-et-Marne, au financement de deux formations BAFA.

Bilan chiffré 2023

Dépenses : 569 141.69 €

Recettes : 256 661.75 €

dont

Familles : 165 297.75 €

CAF : 74 503.77 €

État : 9 733.60 €

Région Île-de-France : 9 792 €

Département : 7 975 €

Communes : 1 421 €

Fréquentation 2023

330 familles concernées
457 enfants
10 041 journées enfants



4 898
journées enfants
de 3 à 6 ans

3725
journées enfants
de 7 à 10 ans



1 418
journées enfants
de 11 à 17 ans



Les petits artistes à CHOMO - Archères-la-Forêt

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

La jeunesse



Graff Journées Oxygène

Les jeunes sont accueillis pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'un accueil collectif alternatif sur 4 sites différents : la Salle Richelieu à Fleury-en-Bière, l'Accueil de mineurs à Cély, la salle des vergers à Chartrettes, la salle du clos prieur à Bois-le-Roi.

Afin de répondre aux problématiques de transport, une navette (minibus 9 places) est mise en place depuis Cély ou Bois-le-Roi.



Graff à Arbonne-La-Forêt

Les temps forts 2023 :

- Un mini-camp (5 jours)
- Un séjour ados (11 jours) : « cocktail sportif » pour 20 participants
- Projet « Toi jeune citoyen »



Mini-séjour - Bois-le-Roi



Atelier radio - Fleury-en-Bière

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



Convention Territoriale Globale

La Convention territoriale Globale

Elaborée en 2021, la CTG a été signée en décembre 2021 par les 26 communes du territoire, la CAPF et la CAF 77 et couvre la période 2021-2025.

Ce nouveau cadre contractuel doit permettre de :

- définir une politique favorisant la vie des familles,
- garantir une équité territoriale dans l'offre,
- partager un plan d'actions adapté aux besoins,
- optimiser l'organisation et le fonctionnement des services,
- et organiser le pilotage du projet.

La Communauté d'agglomération a fait le choix de porter la démarche CTG à l'échelle de son territoire avec pour objectif le développement des services dans l'intérêt de ses habitants. A l'initiative de son Président Pascal GOUHOURY, et porté par le Vice-président à la Petite enfance-enfance-Jeunesse Pascal GROS, il a été traduit cette finalité, au travers de la CTG, par un partenariat renforcé entre l'intercommunalité, les 26 communes du territoire et la Caisse d'allocation familiales de Seine-et-Marne.

Depuis 2021, l'agglomération coordonne ainsi un travail de coopération impliquant les communes pour créer des espaces d'échanges sur les sujets relevant des dispositifs de la Caf (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et le logement). Ce travail est fortement soutenu par le partenariat avec la Caf (soutien financier et ingénierie) et ses services restent aussi en lien direct avec l'ensemble des signataires et viennent en appui des développements proposés.

Le chargé de coopération CTG est animateur de la collaboration communes / Caf / intercommunalité. Sur chaque commune, un référent CTG est identifié pour transmettre les informations au niveau local.

En 2023, deux COPIL se sont tenus :

- le 23 janvier 2023 (en report du COPIL qui aurait dû se tenir en 2022)
- et le 20 novembre 2023, avec 6 communes du territoire, la CAPF ainsi que la CAF77.

De plus, deux comités thématiques ont été organisés :

- le 16 mai 2023, en visio, sur le thème de la petite enfance. Le comité a réuni deux communes et la CAPF ;
- Le 22 septembre 2023, en visio, sur le thème de la parentalité et du handicap. Le comité a réuni 6 communes, la CAPF et la CAF77.

Au cours de l'année, il a été transmis aux communes un questionnaire bilan aux signataires de la CTG (13 retours sur 28).

4 ACTU CAF sous forme de newsletter ont été diffusées. Elles portaient un focus sur les sujets suivants ::

- l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA), Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) et l'Aide A Domicile des familles (AAD)
- BAFA actualisé
- Impayés de loyer
- Intermédiation financière



réunion CTG-Caf et représentants des communes et agglomération

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-131-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024